

# JOURNAL HELVETIQUE O U RECUEIL

DE

*Pièces fugitives de Littérature choisie ; de Poësie ;  
de Traits d'Histoire , ancienne & moderne ; de  
Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nou-  
velles de la République des Lettres ; & de di-  
verses autres Particularités intéressantes & cu-  
rieuses , tant de Suisse , que des Pais Etrangers.*

F E V R I E R 1 7 4 0 .



A N E U C H A T E L .

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

---

M D C C X L .

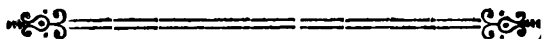
*Avec Aprobation.*





# JOURNAL HELVETIQUE,

F E V R I E R 1740.



## R E F L E X I O N S

TIRE'S DE DIVERS AUTEURS,  
S U R L E D U E L.

**O**N gémit depuis long-tems de la fureur des *Duels*, sans avoir encore pû venir à bout de détruire cette coutume, également folle & pernicieuse. Le Point d'honneur parle aussi haut que jamais, sur tout parmi un certain ordre de gens, tels que la Noblesse, & les Gens de Guerre.

Mr. *Baile* décrit fort vivement cette fureur. „ Les Chrêtiens, dit-il, se sont érigés une Idole, que l'on nomme le *Point d'honneur*.

„ *d'honneur*. Ils sacrifient à cette Idole leur  
 „ repos, leurs biens, leur vie, le Sa'ut même  
 „ de leur Ame. Un Homme de cœur  
 „ qui aura reçu un soufflet, cherche dans le  
 „ *Duel* la réparation de cette injure. Il est  
 „ très persuadé que sa Religion lui commande  
 „ de pardonner les plus grands affronts.  
 „ Il fait que l'Homicide, qui lui est interdit  
 „ par sa Religion, est puni du dernier supplice,  
 „ par les Loix de l'Etat, & qu'il ne  
 „ peut se battre en *Duel*, sans se mettre dans  
 „ une occasion prochaine de faire un Meurtre.  
 „ Il s'expose à un pareil risque d'être  
 „ tué, & de rendre l'Ame au milieu des  
 „ plus furieuses émotions de la vengeance.  
 „ Rien de tout cela ne l'empêche de se battre.  
 „ Les idées du *Point d'honneur* ont  
 „ plus de force sur lui que les intérêts de sa  
 „ Vie & de son Salut. \*

Il est naturel de rechercher l'origine du  
 Culte rendu à cette Idole. On seroit tenté  
 de croire que ce Culte a une source toute  
 Païenne. Il semble que le *Point d'honneur*  
 devroit être une de ces fausses Divinités des  
 Grecs ou des Romains, qu'ils nous auront  
 transmis avec bien d'autres usages que nous  
 tenons d'eux. Je cherche donc dans l'Histoire  
 & dans les Anciens Monumens cette Divinité

\* Réponse aux Quest. d'un Provinc. 1707. Tom. IV.  
 p. 343.

vinité cruelle, pour laquelle on a tant répandu de Sang humain, mais c'est inutilement que je l'y cherche. Ni l'une ni l'autre de ces Nations, quoi que fort délicates sur la Gloire, n'a connu l'usage de se battre pour le *Point d'honneur*. Les Romains, tout belliqueux qu'ils étoient, n'ont jamais su ce que c'étoit que le *Duel*. On fait que leurs Officiers se piquoient de bravoure, & ne l'auroient pas cédé à ceux d'aujourd'hui. On ne peut pas douter non plus qu'ils ne vissent naître fréquemment des querelles dans leurs Armées. Cependant on ne voit point qu'ils se battissent pour quelque prétendu affront. Au contraire ces Maîtres du Monde inspiroient avec soin à leurs Enfants le mépris des injures. Ils leur faisoient regarder de bonne heure le desir de la vengeance, comme une foiblesse, & un défaut de courage.

Peut être trouverons nous chez quelque Peuple de l'Orient cette Idole si avide de Sang humain. Je cherche donc encore chez eux ces Sacrifices barbares. Je vai chez les Turcs & chez les Chinois, mais je n'y rencontre rien de semblable. Je passe chez les Persans, qui ont parmi eux l'Ordre de la Noblesse comme les Européens. Les Gens de qualité, comme l'on fait, sont par tout délicats sur le *Point d'honneur*; Cependant le *Duel* est encore ignoré chez eux, comme dans tous les autres Pais Orientaux.

Il est vrai qu'un Auteur a prétendu trouver les premiers *Duels* dans l'Orient. Il en croit même l'origine si ancienne qu'il la fait remonter jusqu'au commencement du Monde. Ce sentiment mérite d'être rapporté, n'en fut ce que pour la singularité. Il croit donc que la première trace de ces sortes de Combats, c'est la querelle de *Cain* & d'*Abel*, qu'il prétend qui fut vidée par un *Duel*. Pour établir son opinion, il fait remarquer que selon la Version de LXX. *Cain* dit à son Frère, *Sortons aux Champs*; ce qui est justement, dit-il, la forme & le langage d'un Appel. *Sortons aux Champs*, ou *Trouvons nous sur le Pré*, c'est selon lui la même chose. On demandera, sans doute, si celui qui a avancé ce Paradoxe parloit sérieusement. Mais on ne fera plus cette Question, quand on saura que cette pensée se trouve dans un Sermon imprimé. Le Prédicateur la débita de la meilleure foi du monde, non pour autoriser le *Duel*, en lui assignant une Origine si ancienne, mais pour le décrier par son Auteur. Il vouloit faire voir que le premier Duéliste étoit un méchant Homme, qui trempa ses mains dans le sang de son propre Frère. Je ne sais s'il réussit par là à donner beaucoup d'horreur du *Duel*; Aujourd'hui on se réuniroit tous à dire, *Questo è buona per la Predica.*

Il est donc ridicule de remonter si haut ; L'usage des *Duels* est beaucoup plus moderne. Il vient proprement des Peuples Barbares du Nord, qui l'apportèrent dans le V. Siècle, avec leur férocité & leur ignorance. *Tacite* avoit déjà remarqué que ces Peuples ne savoient ce que c'étoit que de décider leurs différens par la voie de la raison & de l'équité. Ils ne vouloient d'autres Juges de leurs dénielés que leur Epée. Les *Lombards* sur tout établirent ce funeste usage en Italie. Depuis leur irruption dans ce Pais-là, la vengeance particulière, si fort blâmée des Anciens, commença à être regardée avec honneur. Cette funeste Méthode fit chemin dans le reste de l'Europe, & peu à peu on s'acoutuma à regarder comme des lâches, dignes d'un souverain mépris, ceux qui souffroient quelque injure. Dès lors on se crut deshonoré, si au moindre affront, au moindre mot ofensant, on ne couroit d'abord aux Armes pour en tirer raison.

On remarque même que dans la suite les Législateurs de ces Peuples donnèrent un air de raison à cette extravagance, & l'autorisèrent par des Loix. Ils marquèrent quand le *Duel* étoit permis, & en prescrivirent les conditions. On fait que chez les *Lombards* la pratique des *Duels* tenoit lieu d'acusations

judiciaires, & que dans tous les cas ou l'Accusé devoit être absous, selon le Droit Romain, faute de preuves suffisantes. les Loix Lombardes vouloient que l'Accusé se purgeât par le *Duel* des soupçons qui rettoient contre lui. On s'imaginoit que le Ciel, consulté de cette manière, se déclaroit en faveur de l'Innocent. Les Rois de la Ire. Race en France ont souvent permis & ordonné ces Combats singuliers, dans la persuasion que la Providence y intervenoit. Si ces sortes d'Épreuves n'étoient pas raisonnables, elles étoient au moins raisonnées. On se défabusa enfin après avoir vû, par des expériences réitérées, que l'événement donnoit souvent la Victoire à un Accusateur injuste. On comprit que toutes les formalités employées dans ces occasions, n'aboutissoient qu'à donner des Règles au Meurtre, & à faire assassiner les gens plus méthodiquement. Mais on continua toujours à se faire raison à soi-même, quand on avoit reçu quelque injure. Les *Duels* doivent donc uniquement leur origine aux Peuples Barbares, venus des Parties Septentrionales de l'Europe. Ces Ames féroces, placées dans des Corps très robustes, ne vouloient d'autre voie de terminer leurs différens que la force.

L'Institution des Ordres de Chevalerie vint ensuite, qui apujà encore ces voies de fait,





& qui donna lieu à bien des *Duels* par ses *Maximes* outrées sur le *Point d'honneur*. On fait que lors que les Prince créoyent des Chevaliers, ils les frappent de la main ou de l'Épée, & ils les avertissent en même tems que c'étoit la dernière injure qu'ils devoient endurer impunément Un Homme d'Esprit nous a développé cette 2<sup>de</sup>. source des *Duels* d'une maniere fort spirituelle & fort enjouée.

„ Si vous demandez, dit-il, la Généalogie de ce Monstre afreux qu'on appelle *Duel*, je le tiens pour un *Enfant bâtard* de la *Chevalerie errante*. Dans le tems de nos vieux *Paladins*, les *Statuts* de l'Ordre vouloient que le *Héros* passât sous les *Armes* des années entières, à la *chasse des Géans*, qu'il affrontât courageusement les *Avantures* les plus périlleuses, & le tout à l'honneur de sa *Dame*. Mais depuis la mort de *Don Quichotte*, & que la race des *Dragons* enchantez s'est éteinte, il a fallu que les *Héros* modernes se soient créés de nouveaux *Monstres* pour exercer leur courage, n'ayant plus que ce moien de prouver au *Beau Sexe*, qu'ils ne le cèdent ni en *Honneur*, ni en *Amour*, aux *Chevalier* d'autrefois.

Après l'établissement de la *Chevalerie*, on vit paroître un *Code de Loix* pour ces *Braves*, si jaloux de leur honneur. Cette *Jurispru-*

risprudence s'appelle encore en Italie, *Scienza Cavalleresca*. Elle est fort contraire à la bonne Morale & à la Religion. Un Auteur Napolitain, nommé *Mutius*, ne la point dissimulée. Il n'a pas jugé à propos de se mettre en fraix pour colorer un peu ces Loix, mais il a avancé hardiment cette étrange Proposition, que *quiconque voudra écouter les Préceptes de la Religion Chrétienne, doit être banni du Corps de ceux qui font profession d'aimer l'honneur, & l'Ordre des Chevaliers*. Dom Quichote étoit fou, mais il n'étoit pas impie. Si les *Templiers* avoient eu un semblable Statut, énoncé aussi clairement, l'accusation intentée contr'eux d'avoir renoncé à la Religion Chrétienne, ne seroit plus équivoque.

Monsieur *Baile* a fait voir que les Princes ont introduit ces Maximes du *Point d'honneur* pour la Chevalerie, & pour la Noblesse en général, afin de les aguerrir par là, & d'avoir toujours des Braves prêts à exposer leur vie pour leur service. \* *Bodin* impute à la mémoire de *François I.* d'avoir autorisé les *Duels*, par un mot sur tout qu'il dit un jour devant les principaux de sa Cour, c'est que *celui qui souffroit un démenti n'étoit pas un Homme d'Honneur*. Il avoit en vüe *Charles Quint*, à qui il reprochoit publiquement

\* Voyés la Rep. aux Quest. d'un Provinc. T. IV. p.  
430.

ment d'avoir avancé des choses fausses contre la réputation. Ce mot, ajoute Bodin, fut tiré à conséquence, & causa beaucoup de Meurtres. \*\*. L'abus fut porté si loin que des Successeurs de François L. allèrent jusqu'à l'autoriser par leur présence. On peut voir dans l'Histoire de De Thou, à l'an 1547, le fameux Duel de Jarnac, & de la Chataigneraye, qui se fit sous les yeux du Roi Henri II.

On peut faire aussi quelque reproche là dessus à Henri IV. Voici ce que je trouve dans l'Histoire de Paris \*\* „ Un abus sur-  
 „ neste à l'Etat étoit le Duel, abus d'autant  
 „ plus difficile à reprimer qu'on y avoit  
 „ ataché un vain titre d'honneur; abus in-  
 „ vétéré, & même entretenu par la conniven-  
 „ ce du Prince. On représenta à Henri IV.  
 „ en 1609 que depuis son avènement à la  
 „ Courone, on comptoit plus de sept à huit  
 „ mille Gentils hommes de son Roiaume  
 „ tuez en Duel. Comme il étoit porté à  
 „ tout ce qui naturellement sentoit la Bra-  
 „ voure, il n'agissoit pas de droit pié  
 „ contre cet abus. Il donna pourtant un  
 „ Edit contre les Duels. „ Le mal ne di-  
 „ minua point sous Louis XIII. On voioit  
 „ encore périr par là la fleur de la Noblesse.  
 „ Presque

\* Bodin, de la Repub. Liv. 4. Chap. 7.

\*\* Tom. II. pag. 1279.

22 Presque tous les Particuliers, dit Mr. de  
 22 *Voltaire*, respiroient la fureur du *Duel*.  
 22 Cette Barbarie Gotique, autorisée autre-  
 22 fois par les Rois même, & devenue  
 22 le caractère de la Nation, contribuoit  
 22 autant que les Guerres Civiles & Etrangé-  
 22 gères, à dépeupler le País. Ce n'est pas  
 22 trop dire que dans le cours de vingt an-  
 22 nées, dont dix avoient été troublées par la  
 22 Guerre, il étoit mort plus de François,  
 22 de la main des François même, que  
 22 de celle des Ennemis. \* Dans ces *Duels*,  
 pour des querelles particulières, on apeloit  
 des *Seconds*, & on faisoit des parties, quel-  
 quefois de quatre contre quatre; & même  
 d'un plus grand nombre. On y a vû jus-  
 qu'à dix ou douze Combatans. Avant les  
 Règnes d'*Henri IV.* il étoit bien parlé de *se-*  
*conds*, mais comme de simples assistans. La  
 mode ne les avoit pas encore engagez à se  
 battre. On ne leur demandoit que d'être  
 spectateurs du Combat.

Enfin *Louis XIV.* fit des Edits si sévères  
 contre les *Duels* qu'on crut qu'il viendroit à  
 bout d'arrêter cette rage. Il employa toute  
 son Autorité pour abolir ce pernicieux usage.  
 On lui a donné de grans Eloges là dessus,  
 & l'on frapa une Médaille en 1662 pour  
 éterniser la mémoire de l'abolition du *Duel*.  
 Voici

\* Essai sur le Siècle de LOUIS XIV. pag. 36.

Voici ce qu'en dit l'Academie des Inscriptions. „ Un faux Point d'honneur avoit si „ fort alumé en France la fureur des *Duels*, „ que tous les Edits des Règnes précédens „ n'avoient pu l'arrêter. Cette gloire étoit „ réservée à la sagesse de *Louis XIV.* Le „ premier jour de sa Majorité, il fit un Edit „ contre les Duels, & depuis il s'imposa la „ Loi de n'accorder jamais de grace aux „ Coupables, ( Effectivement sous son Règne on ne donnoit aucunes Lettres de Remission ou d'Abolition pour les Duels ) „ Cette sévérité étoit nécessaire, ajoutent „ ces Messieurs, pour abolir cette pernicieuse coutume, qui avoit souvent couté à la France le plus pur sang de la Noblesse.

Cependant il a paru par l'expérience, que sous le Règne de *Louis XIV.* on n'en vouloit qu'au *Duel* proprement dit, & qu'on a laissé dans toute leur force les Maximes du *Point d'honneur*, qui en sont le principe. Les vengeances les plus sanglantes d'un prétendu affront, pourvu qu'il n'y parut point d'Apel, étoient tolérées & même excusées. Ce Prince avoit défendu les *Duels*. Il paroissoit à cet égard jaloux de son Autorité. Mais il n'étoit pas fâché dans le fond du cœur, de voir la Noblesse de son Roiaume fort délicate sur le *Point d'honneur*. Aussi on voioit bien des gens s'exposer à toute la rigueur des

des Edits, pour avoir quelque part à l'estime intérieure du Souverain, quelque cachée qu'elle fut, & en même tems à celle du Public. Ceux qui s'étoient batus effuioient d'abord l'indignation du Roi, mais ils trouvoient en même tems dans les Gouverneurs de Place, dans les Commandans, & dans les autres Officiers du Roiaume, une protection secrette. On voit encore que quand quelqu'un a tué son Antagoniste dans ce qu'on appelle une *Affaire d'honneur*, les Juges, soit pour déferer un peu à la voix publique ou aux intentions du Souverain, qu'ils croient entrevoir, ne demandent pas mieux que de ne trouver jamais des preuves suffisantes pour punir à la rigueur. Tout au plus on le proscriit pour la forme, & bien ôt on le rapelle, & on l'emploie. Au contraire un Militaire qui pour s'en tenir à la Lettre de la Loi, refuse un Apel éprouve un grand refroidissement de la part du Prince. On trouve bientôt quelque prétexte pour le congédier, & lui ôter son Emploi. Voila à quoi les choses en sont dans la plupart des Roiaumes. Voila ce qui fait perdre toute la force aux Edits les plus sévères contre le *Duel*. Il n'y a que trop de Princes que l'on peut acuser d'avoir fomenté le mal, au lieu de travailler sérieusement à le guérir.

Malgré

Malgré la connivence des Souverains à cet égard, il n'en est pas moins vrai, que quand on se bat en *Duel*, on viole les Loix de son Prince, ou de son Magistrat. Celui qui fait un *Apel*, & celui qui se trouve au *Rendez-vous*, péchent tous deux contre les Loix fondamentales de la Société, & en même tems contre les Loix les plus essentielles de la Morale. Quand le Prince défend les *Duels*, il agit alors en Législateur. Ce sont là les ordres que je dois respecter & que je dois suivre. Quand j'aperçois en suite qu'il n'exécute pas ses Loix, qu'il épargne les Coupables, & qu'il va jusqu'à les favoriser par dessous main, ce n'est plus comme Prince qu'il agit, mais comme un Homme qui a ses foiblesses, qui se laisse entraîner aux préventions populaires, & qui n'a pas la force de résister aux faux jugemens du Public. Ces intentions secrettes ne doivent point être la Règle de ma conduite. S'il n'agit pas de droit pié à cet égard, cela ne m'autorise point à mal faire. Le *Duel* n'en est pas moins un Combat illicite, où celui qui tue son Homme doit être regardé comme un véritable Homicide. Je ne dois donc point m'exposer à la cruelle alternative, ou d'ôter la vie à mon Antagoniste, ou de périr moi même. C'est là une témérité criminelle, & qui ne peut qu'être condamnée par tout Esprit droit, qui fera la moindre  
attention

attention à la constitution des Sociétés Civiles. Pourquoi ont-elles été formées? C'est principalement afin que chacun ne se fit pas justice à soi-même dans sa propre Cause. On sait combien l'amour propre nous fait d'illusions dans ces cas-là. Notre vanité grossit tout ce que l'on fait contre nous d'offensant, & nous entraîne au de-là des bornes de l'Équité. Pour une injure, souvent imaginaire, nous sommes capables dans le feu de la passion d'ôter la vie à un de nos semblables. Vouloir donc se faire justice à soi-même, lors que l'on doit s'en rapporter au Magistrat, qui est commis pour la réparation des injures, c'est atenter sur les droits de l'État, c'est s'ériger en Souverain.

*Il y a, comme le dit très bien Ciceron, il y a deux manières de vider un différent; l'une par la discussion des raisons de part & d'autre; l'autre par la force. La 1.<sup>e</sup> est particulière à l'Homme; l'autre convient proprement aux Bêtes. Il ne faut donc venir à celle-ci que quand il n'y a pas moyen de finir par l'autre. Que l'on prenne les Loix naturelles de quelque côté que l'on voudra, elles ne conduiront jamais au dérangement d'Esprit, qui a introduit la coutume du Duël. Elles ne nous meneront point à l'évaluation excessive des affronts, qui produit ces sortes de Combats. La Nature ne demande guère que la réparation du tort qu'on nous a fait, & nos sûretés pour l'avenir.*

Si



Si le *Duël* est contraire à la Loi Naturelle, & aux Loix Civiles, il l'est encore plus aux Loix du Christianisme. La douceur, la charité est le caractère distinctif du Chrétien. La Morale de J. C. ne condamne pas seulement la Vengeance : Elle fait encore un Précepte de pardonner les injures les plus atroces, d'oublier jusqu'aux plus cruels outrages. C'est la condition à laquelle le Salut est attaché. Sans cela, point de Salut pour nous. Et comment pourroit-on se flatter d'obtenir ce qu'on ne veut pas acorder soi-même ? Je demande donc si cet Amour Fraternel, ce pardon des injures peut se rencontrer dans le Cœur de deux Chrétiens qui s'égorgent l'un l'autre ? Il est clair que quand je veux laver un affront dans le Sang de mon Antagoniste, j'étouffe alors dans mon Cœur les sentimens de tendresse que Dieu m'ordonne d'avoir pour le Prochain. Je le dégrade de la qualité de Frère, pour ne plus l'envisager que comme un Ennemi, comme une Victime, que je dois immoler à ma passion.

Je sai bien que l'on dit dans le Monde, que les honêtes Gens se batent sans se hair. On nous représente ces Braves, parfaitement instruits de toutes les Loix du *Point d'honneur*, comme des espèces de Philosophes, qui dans un Combat à outrance se possèdent parfaitement, & savent tuer leur Homme sans aucun

mouvement de haine. Quelquefois ce seront deux Amis intimes qui se batront, & qui sauront donner au Public le beau Spectacle de voir deux Hommes, fort unis, s'égorger l'un l'autre, de sang froid, & sans donner atteinte à la belle Amitié dont-ils ont toujours fait profession. Rare découverte de nos jours, d'avoir trouvé le secret de s'arracher ainsi la vie, sans préjudice des sentimens affectueux que l'on s'étoit témoigné auparavant. St. Jean dit que, *celui qui hait son Frère, est un Homicide.* \* Nous croions pouvoir érablir à plus forte raison, malgré le beau Paradoxe qu'on vient d'avancer, que celui qui tue son Frère, de dessein prémédité, le hait. On ne sauroit en venir à cette violence, sans avoir contre lui quelque aversion dans le Cœur. Mais quand la chose seroit possible, oseroit-on prétendre de pouvoir par cet expédient concilier le *Duel* avec l'Évangile? Dans cet Homme que l'on me dit qui se bat sans aucun mouvement de haine, j'y aperçois bien le Héros de Roman; mais je ne vois encore aucune trace du Chrétien. En bonne Morale, un Homme qui ôte la vie à son Frère, sans aucun emportement de colère, doit être regardé comme plus coupable, que celui qu'une violente passion auroit porté à ce Crime.

JESUS-CHRIST dans son Sermon sur la Montagne, porte fort loin le suport des

\* 1. Jean III. 15.

Injures & la Patience. Pour prévenir les Procès & les Querelles, il veut que dans de certains cas, nous nous laissions plutôt dépouiller d'une partie de ce que nous possédons que d'en venir à de facheux éclats, & de recourir aux voies de la Justice : *Si quelqu'un veut vous faire un Procès pour avoir votre Tunique, dit-il, abandonnez lui encore le Manteau \**. Il veut que nous nous gênions quelquefois à faire des choses fort incomodes, plutôt que de nous brouiller à cette occasion. *Si quelqu'un, ajoute-t il, veut vous contraindre à faire mille pas avec lui, faites en deux mille.* Il veut qu'en vue de la Paix, nous sachions quelquefois contraindre un peu nôtre liberté, & essuier, s'il le faut, quelque peine & quelque fatigue. Pour ne pas blesser la Charité, il condamne la résistance, & la défense de nos droits, dans les sujets de peu d'importance. On voit assez qu'à ne regarder ces Leçons de nôtre Maître que comme de simples Conseils de prudence, il n'est pas difficile d'en faire sentir la sagesse.

Mais on trouve dans le même endroit, un autre Précepte sur quoi il est bien difficile de faire entendre raison aux Gens du Monde. J. C. condamne de même la résistance & les voies de fait, lors qu'on nous ataque dans nôtre Personne \*\*. *Ne résistez point à celui qui*

H 2

30116

\* Matth. V. 40.

\*\* Matth. V. 39.

*vous maltraite*, dit-il : *Mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez lui aussi l'autre.* C'est-là ce qui révolte les Ge's du Siècle, & qui est même tous les jours la matière de leur raillerie. Les Chrétiens les mieux intentionez, ont même beaucoup de penchant à regarder ce Précepte, comme une Morale outrée.

Quelques Savans ont essayé d'adoucir un peu cet Ordre de nôtre Maître, en suposant que les Préceptes que J. C. donne dans son Sermon sur la Montagne, qui semblent choquer la prudence & le Droit naturel, étoient adressez directement aux Apôtres & aux premiers Chrétiens, & les regardoient principalement. Ils devoient porter la Patience fort loin, pour donner une idée avantageuse de cette Religion naissante. Ils devoient encore souffrir les mauvais traitemens, pour s'acoutumer peu à peu à la persécution, à laquelle ils alloient être exposez. C'étoit là une espèce de Noviciat, qui leur étoit sagement prescrit par leur Maître.

Quoi que l'on puisse fort bien prêter ces vues au Sauveur, il n'est pas difficile de justifier ces Préceptes de J. C. en les apliquant aux Chrétiens de tous les tems. Il n'y a pour cela qu'à faire un peu d'attention aux différens usages des Nations. On sait que les Orientaux ont toujours eu des figures un peu fortes, des façons de parler qui leur sont particulières,

culières, & qu'il faut réduire à nôtre manière de s'exprimer, pour en bien juger. Voions donc suivant cette Règle, ce qu'aura voulu dire le Sauveur. Quand il nous ordonne de *tendre encore la Joïe à un Homme qui nous a déjà donné un soufflet*, ce Précepte, dégagé du tour Oriental, signifie, que quand on nous attaque dans nôtre Corps, mais d'une manière qui ne va pas à atenter à nôtre vie: plutôt que de se venger, ou de chercher à nuire à nôtre Agresseur, il vaudroit mieux s'exposer à recevoir un nouvel outrage. C'est là à quoi se réduit la Morale de nôtre Maître. Cette Règle, bien entendüe, mérite assurément nôtre admiration, plutôt que nôtre Critique.

Dans ces sortes de Préceptes on doit donc faire plus d'attention à l'Esprit qu'à la Lettre de la Loi. Cependant à regarder les termes mêmes dont s'est servi le Sauveur, on ne peut pas s'empêcher d'être surpris de l'opposition extrême qu'il y a entre les Maximes de l'Evangile, & celles du Monde. J. C. avoit justement choisi le *Soufflet* pour l'exemple de ces outrages que l'on peut, & que l'on doit souffrir. Et que dit le Monde de ces sortes d'injures? On a précisément pris le même exemple, pour marquer l'espèce d'afront qu'il faut punir à outrance. *Un Soufflet*, dit-on, *ne peut se laver que dans le Sang de son Ennemi.* Voilà le Tarif de nos Juges, de nos Arbitres

du *Point d'honneur*. N'est-ce pas là, en quelque manière, imiter ces insolens Soldats qui, à la Passion de Nôtre Sauveur, *lui donnoient des Soufflets*, comme le disent les Évangélistes.

St. Paul nous prescrit encore de ne *vous pas conformer au Siècle présent*. \* Gardez vous bien, nous dit-il, de vous conformer à ce Monde-ci, en agissant selon son Esprit, & en suivant ses Maximes. Il n'est pas fort nécessaire d'avertir d'abord, que quand il nous défend de nous conformer au siècle, ce n'est que dans ce qu'il a de mauvais. Le Chrétien ne doit pas donner dans des singularités affectées. St. Paul dans cette même Epître recommande l'Honêteté, il veut qu'on s'accommode aux usages qui sont propres à lier les Hommes les uns avec les autres. Il ne condamne que les usages bizarres, & surtout ceux qui jettent le trouble & la division dans la Société. La leçon qu'il nous donne doit donc s'appliquer principalement à la vengeance. Le pardon des injures, selon l'Esprit du Monde, & selon une de ses principales Maximes, qui à force de Loi, n'est pas seulement interdit, condamné, c'est encore une note d'infamie. Une vengeance d'éclat y est confondue avec la Bravoure. Pardonner, dissimuler, souffrir en Chrétien une malhonêteté, un affront, c'est une lâcheté impardonnable, & qui couvre de confusion le plus

\* Rom. XII. 2.

honnête homme. Une légère raillerie, une impolitesse même sans malignité est une injure atroce, dont il faut quelquefois avoir raison l'Épée à la main. Amitié, Parenté, Loi de reconnoissance, Religion, tout doit plier, céder, & être sacrifié à cette tyrannique Maxime. La Loi du Souverain ne doit point arrêter non plus. Ce Monde, ce Maître imaginaire, ce Fantôme si craint & respecté, St. Paul veut donc qu'un Chrétien ne l'écoute point, qu'il ne suive point ses pernicieuses Maximes, sur tout ses Maximes sanguinaires sur le *Point d'honneur*. *Ne vous conformez pas au siècle présent*, dit-il.

Mais, dira-t on, l'application de ce Passage est-elle bien juste? St. Paul ne pouvoit pas avoir en vue le *Duël*, dans Son Epître aux Romains, puis que cet usage leur étoit inconnu, comme on l'a déjà établi. A tous égards, il y avoit bien de la différence entre le siècle où vivoit St. Paul, & le nôtre. Ce qui a été dit pour l'un ne peut donc guere convenir à l'autre. On voit assez quelle a été la vue de cet Apôtre dans ce Précepte. Il écrivoit à des gens qui vivoient au milieu du Paganisme. Quand il leur défendoit de se conformer aux Mœurs de leur Siècle, il avoit sans doute en vue les désordres des Païens. On sait que cette fausse Religion influoit beaucoup dans la Conduite.

Mais l'Évangile dont nous faisons profession, nous garantit de semblables égaremens. Par la grace de Dieu nous vivons dans un siècle éclairé. La Raison y est rentrée dans tous ses droits. Les Mœurs sont adoucies, & même polies. Les bien-séances y sont exactement observées : En un mot tout se ressent des lumières, du bon goût, de la politesse de notre siècle.

Mais il me semble qu'il ne nous convient guère de faire sonner si haut tous ces avantages. Le seul Article de nos sales Loix sur le *Point d'honneur* nous rabaisse fort au dessous de ces Siècles, sur lesquels nous prétendons avoir la préférence. Quand nous aurions de la supériorité à quelques autres égards, cette manie nous dégrade tout à fait. Oui, ce Siècle si estimable par ses lumières, par ses rares découvertes dans les Sciences, & dans les beaux Arts, ce Siècle, ou l'on prétend avoir si bien cultivé sa raison, a encore retenu les usages les plus barbares des Peuples féroces. On se retrouve aujourd'hui au milieu des *Gots* & des *Lombards*, pour la manière de vider les Querelles. Nous avons même rapelé les Sacrifices humains du plus aveugle Paganisme. Cette Idole fantastique, qu'on appelle *Point d'Honneur*, a encore son Culte au milieu de nous, Culte sanglant & cruel, qui a coûté la vie à la plus noble partie du



du Genre humain. Quel contraste ! Ce funeste usage , adop é avec tant de chaleur par les Gens du Monde , suffiroit seul pour justifier l'aplication que nous avons faite aux *Duélistes* de la Maxime de St. Paul : *Ne vous conformez pas au Siècle présent.* Si du tems de cet Apôtre , on ne connoissoit pas encore le *Duel* , on en doit conclure , que de ce côté là son Siècle n'étoit pas aussi gâté que le nôtre , mais cela ne prouve pas que ce Précepte ne nous convienne plus aujourd'hui.

Qu'opose-t-on à tous ces Préceptes , & à toutes ces raisons si fortes contre le *Duel* ? On opose cette Maxime tant de fois rebatue , que l'*Honneur est un bien plus précieux que la vie.* On insiste si fort sur la nécessité de venger son honneur , qu'on prétend qu'elle fait une exception à l'obéissance que l'on doit aux Souverains. „ Un Homme de cœur , „ dit - on , doit être prêt à sacrifier ses biens „ & sa vie même pour son Prince : Mais „ quand il s'agit de l'honneur , il n'y a point „ de respect qui tienne. Il faut se faire rai- „ son soi-même à la pointe de l'Epée , sans „ craindre ni la colère du Prince , ni la „ perte de ses biens , ni l'exil. Pour les Loix du Christianisme , on les laisse aussi à côté. Si l'on ne dit pas formellement qu'elles ne doivent point nous arrêter , c'est au moins là le principe de notre conduite.

Ce n'est pas seulement une Jeunesse étourdie qui fait valoir de semblables Maximes ; des Gens graves, d'un âge mûr parlent le même langage. Vous entendrés des gens qui passent pour sages dans le Monde, qui vous diront gravement & de sens rassés qu'une injure ne se doit point pardonner, que tout ce qui attaque l'honneur est d'une nature particulière, qu'un Homme flétri est un Homme perdu, qu'il n'y a plus rien alors à ménager, qu'il faut venger l'outrage qu'on a reçu, ou périr.

*Il y va de votre honneur, dites-vous, de vous venger. L'honneur doit être plus cher que la vie. Cette Maxime demande d'être examinée. Le mot d'Honneur est équivoque, & signifie deux choses fort différentes. Il y a un vrai & un faux Honneur. Le véritable Honneur, celui seul qui mérite ce nom, consiste dans l'estime, la considération que nous attire la Vertu ou le mérite. Ceux qui suivent les Conseils de la Raison, les lumières de leur Conscience & qui remplissent les devoirs de la Société, sont dignes de l'estime publique, & la possèdent légitimement. Cette réputation d'Homme de bien & de probité nous doit éfectivement paroître plus chère que la vie même. C'est ce qu'ont entendu les sages Païens, quand ils ont dit, qu'il falloit préférer l'Honneur à la vie. Le faux Honneur consiste*

consiste dans la gloire que les Hommes ont attachée mal à propos à de certaines Actions, qui ne sont pas véritablement estimables, & qui très souvent sont contraires aux règles de la Morale.

Quand on trouve de la gloire à se venger à la pointe de l'Épée, je demande en quoi l'on fait consister proprement cette gloire ? Est-ce à se venger, ou est-ce dans le courage que l'on fait paroître. Il est aisé de prouver qu'il n'y doit avoir de l'honneur, ni dans l'un, ni dans l'autre.

*Il y va de votre honneur de vous venger*, dites-vous. Quand vous dites que c'est quelque chose d'honorable de vous venger, on voudroit savoir en quoi consiste cette prétendue gloire, que vous placez dans une vengeance d'éclat ? Est-ce dans l'action même de la vengeance, ou dans l'idée qu'il a plu à ceux qu'on appelle les gens du Monde de s'en former ?

Si l'on examine l'Action même, oseroit-on dire qu'il est beau de se laisser vaincre par la Colère, de se livrer aux transports d'une passion fougueuse, & de renoncer au privilège qui distingue l'Homme des Animaux ? Que doit-on penser de tous les éloges que les Païens ont donné à la Clémence ? On ne sauroit refuser son admiration à ces Ames généreuses qui ont su s'élever au dessus du  
faux

faux plaisir que l'on trouve à se venger. Les Grecs & les Romains ont estimé ceux qui meprisoient les injures, dans la pensée que l'outrage deshonne plus celui qui le fait, que celui qui le reçoit. *Il n'y a*, dit Juvenal, *que les petits Esprits, les Esprits foibles qui trouvent du plaisir dans la vengeance.* Il en apporte un exemple qu'il n'est pas à propos de traduire. On pourra le voir dans l'Original.

. . . Quippe minuti

Semper infirmi est animi, exiguique voluptas,

Ultio. Continuo sic collige, quod vindicta.

Nemo magis gaudet quam Femina. . \*

On ne sauroit assez inculquer a' x Hommes, que la vengeance est une preuve de foiblesse & de petitesse d'Esprit, & la Patience une marque de force & de courage. Il y a véritablement de la gloire à ne se pas déconcerter de certains événemens, à souffrir sans émotion le mal qui altere les Ames communes. C'est ainsi qu'en jugeoit le célèbre *Grotius*, dont le suffrage doit être ici d'un grand poids. „ L'Honneur, dit-il, n'étant autre „ chose que l'opinion qu'on a des qualités „ distinguées de quelqu'un, celui qui souffre „ patiemment une injure, fait voir par là une „ Patience au dessus du commun, & ainsi „ bien loin de faire brèche à son honneur, „ il

\*. Juven. Sat. XIII. v. 189.

il l'augmente. On ne sauroit trop le redire, pour se venger, il suffit d'être susceptible de douleur & de colere. Aussi l'on a toujours remarqué que les Peuples dont les Mœurs ont été les moins cultivées par la Raison, ont été les plus faciles à s'irriter, les plus ardens à se venger. Au contraire, pour savoir moderer la colere & la vengeance, & l'etoufer dans l'ocasion, il est besoin de Raison & de Vertu. C'est là le Chef d'œuvre du courage, & de la force heroique, & là par conséquent qu'est le vrai *Point d'honneur*. Tout *Duel* qui a donc pour principe la vengeance, ne sauroit passer pour honorable, on ne sauroit le regarder comme une Action noble & généreuse.

Mais un Homme qui se bat de cette manière marque au moins qu'il a du courage, qu'il fait affronter le danger, & cela doit lui faire honneur. Je ne suis pas surpris que parmi les *Gots*, où l'on ne connoissoit d'autre mérite, que celui d'une valeur brutale, il fut glorieux de mépriser la Mort, pour se venger d'un Ennemi. Ils ne connoissoient d'autre mérite que celui d'être bon Soldat. Ceux qui marquoient le plus de mépris pour la Vie, étoient les plus estimez. N'est il pas surprenant que dans les Etats les mieux policez, & dans le sein de la Paix, on veuille encore faire valoir ces *Maximes Gotiques*? On diroit qu'il n'y a point de mérite qui ne soit éfacé par  
cette

cette sorte de bravoure. L'honneur, encore aujourd'hui, selon les Loix du Monde, est fondé principalement sur la Valeur & le Courage. Mais combien d'ordres de Gen. n'y a t il pas dans la Société, de qui on ne doit point attendre ces Qualités Martiales ? Les Gens de Lettres, les Négocians doivent-ils être toujours prêts à se battre ? A l'égard de ceux là même dont l'honneur peut consister dans le courage, il faut remarquer qu'il y a une fausse ; & une véritable *Valeur*. Le mépris de la Vie n'est une qualité louable que quand on est prêt à l'exposer pour le bien de la Société. Dès que la Bravoure lui est pernicieuse, elle est criminelle. Ce n'est plus que fureur, & férocité brutale. C'est une erreur grossière, quoi qu'assez commune, de s'imaginer que ce soit une chose estimable en elle même, que de s'exposer à la Mort. Si la seule hardiesse à risquer sa Vie faisoit l'Homme de Cœur, pourquoi les Couvreurs, les Matelots, & tant d'autres Professions aussi périlleuses, ne seroient elles pas plus honorées qu'elles ne le sont ? J'estime plus la hardiesse d'un Couvreur, que celle d'un *Duëliste*. Cet Artisan expose sa Vie pour que je sois logé plus commodément, si jamais le Courage fut plus mal placé, c'est lors qu'il porte à s'égorger pour la moindre Querelle. Nos anciens Chevaliers étoient des *Redresseurs de torts*. Ils affrontoient les plus  
grands

grands dangers pour délivrer les Oprimez ; & le Métier de nos Bréteurs d'aujourd'hui , c'est de faire des Veuves & des Orphélins.

Voici un raisonnement contre le *Duel* , qui mérite d'être bien pesé. Celui qui vous a fait l'outrage pour lequel vous voulez vous battre avec lui , a eu intention de vous ofenser , ou il l'a fait sans aucun mauvais dessein.

Dans ce dernier cas , il est clair que vous devez lui pardonner , & mettre tout sous les piez. Rien n'est plus barbare que la Maxime du *Point d'honneur* , qui nous prescrit d'ôter la Vie à un Homme , pour un mot , une parole qui lui est échapée , & où il n'a point eu intention de nous ofenser.

Dans le deuzième cas , où il a eu véritablement dessein de vous chagriner , vous ne fauriez rien faire de plus sage , que de lui faire voir qu'il s'est trompé , & que vous méprisez ses coups. Le plus grand plaisir que l'on puisse faire à l'Agresseur , c'est de lui laisser entrevoir que le trait qu'il a lancé n'a pas été sans éfet , qu'il a percé jusqu'au Cœur , que la Plaie saigne , & qu'on en ressent la douleur la plus vive. Mais en oubliant une injure , en la méprisant , en témoignant par sa modération qu'on s'en soucie peu , ceux qui l'ont faite sont beaucoup plus punis par cette indifférence , que si l'on couroit aux Armes pour ea avoir raison. On fait voir par  
cette

cette sage tranquillité qu'on regarde l'Agresseur comme un Homme qui ne mérite pas qu'on se venge de sa brutalité. En lui montrant ainsi que ses coups portent à faux, on prend sur lui une grande supériorité. Tout le dépit, toute la confusion qu'il vouloit nous causer par son insulte, retombe sur lui même.

Mais l'on n'en juge pas ainsi dans le Monde, dites-vous. Ce flegme, cette tranquillité que l'on vous conseille, dans ces occasions critiques, est le moyen sûr de vous perdre d'honneur. Sur cette Replique, que vous croiez décisive, je ne laisserai pas de vous demander, si avant cette dernière Affaire que vous avez eue, votre honneur étoit bien établi? Si cela est, comme vous le direz sans doute, il ne perdra rien dans l'Esprit des honêtes gens, qui sont ici les seuls Juges compétens. Au contraire votre modération fera qu'ils vous en estimeront d'avantage. Quand la réputation est une fois bien établie, le mauvais procédé d'un Adversaire, ne doit lui donner aucune atteinte. L'honneur seroit quelque chose de bien fragile, si la moindre insulte d'un insoient étoit capable de nous le ravir.

Si votre Réputation étoit un peu équivoque, tout le bruit que vous feriez dans cette occasion ne seroit pas fort propre à la rétablir



rétablir : Au contraire ce seroit le moien de la rendre encore plus douteuse. On a ataqué vôtre honneur par une raillerie. Vous prenez feu , vous marquez un déchainement extraordinaire. Il faut qu'il en coute la vie à ce téméraire. Vous regardez votre honneur comme absolument dépendant de l'éclat de vôtre vengeance. Mais n'aprehendez vous point de faire dire par là que votre réputation est bien chancelante, qu'elle tient à bien peu de chose, que si elle étoit un peu mie x établie, vous ne seriez pas obligé de faire tant de bruit, & que cette legere injure ne lui seroit rien perdre ?

Il y a un troisiéme cas, c'est celui d'un Homme, qui avant cette dernière querelle étoit déjà décrié pour les Mœurs. Voici comment un habile Moraliste lui parle, le voyant si vif sur le *Point d'honneur*. „ Vous „ perdez tous les jours cet honneur, lui dit- „ il, par l'impureté, la débauche, & d'au- „ tres endroits semblables. Mais un mot „ défobligeant, une raillerie vous fait sou- „ venir qu'il y a un honneur qu'il faut con- „ server, même aux dépens de la vie. Il est „ bien tems de songer à l'honneur, décrié „ comme Dissipateur, comme Homme de „ mauvaise foi. Vous voilà bien rétabli „ dans l'opinion du Public, quand à tous ces „ titres méprisables, vous aurez encore ajou- „ té celui de *Gladiateur*.

Mais ce même Public, dites-vous encore, ne connoit point toutes ces distinctions subtiles qu'on veut lui préter. Que l'on ait déjà une réputation plus ou moins avantageuse, il veut qu'on se venge d'un affront, sans quoi l'on est perdu d'honneur. Il n'admet point d'exception à cet égard. Que ce soit là une prévention populaire, il n'importe. *Pascal* a dit que *l'Opinion est la Reine du Monde*. Ses Arrêts sont des Arrêts Souverains.

Coutume, Opinion, Reines de notre sort,

Vous réglez des Mortels, & la vie & la mort ;

Dit un de nos Poètes modernes.

Je répons que cette prétendue Reine a effectivement une grande autorité, mais qu'elle ne doit pas aller jusqu'à décider de ce qui est juste & honête. Où en serions nous si les Principes de la Morale varioient suivant l'opinion & le caprice des Hommes? Le Public n'aura donc qu'à se déclarer pour les usages les plus criminels, & ils deviendront une Règle pour nous! Nous n'aurons plus rien de fixe pour nous conduire. L'Adultère, le Blasphème pourront devenir honorables, dès qu'il prendra fantaisie au Monde d'y attacher de la gloire. Quand la Mode sera revenue, parmi les Gens du bel-air de jurer, & de blasphemer, si nous nous en faisons scrupule, il faudra nous cacher, & n'oser plus paroître dans les Compagnies. Les Mondains

dains feront - ils donc les Maitres d'ériger les Vices en Vertus, & les Vertus en Vices ? Non fans doute. Nous aurons beau avoir la foiblesse d'apuiier leurs prétentions à cet égard, il n'en sera pas moins constant que tous les raisonnemens des Gens du Monde, leurs faux préjugez, leurs décisions téméraires, ne pourront en aucune manière changer l'essence du Bien & du Mal, & par conséquent de l'honneur & de l'ignominie.

Encore une petite distinction sur ce qu'on appelle la *Voix publique*. On suppose que ces Maximes du Monde, sur le *Point d'honneur*, sont généralement reçues & adoptées. Mais il y a encore un certain nombre de personnes raisonnables, qui pensent autrement, & qui se déclarent contre ces principes sangui- naires. Il faut mettre dans cette Classe les Magistrats, les Ecclésiastiques, & une certaine quantité de Particuliers éclairés, qui sont ferme & qui s'oposent au torrent. Il y a donc là dessus partage de sentimens. Il est vrai que ces derniers ne sont pas le grand nombre ; & que l'on prétend devoir s'en rapporter au jugement de la multitude. Mais c'est le parti le moins sûr. Qui ne fait que le plu grand nombre manque ordinairement du discernement nécessaire, qu'il ne juge le plus souvent du bien & du mal de la gloire & de l'infamie que par des préjugez anciens, par des exemples & par la Coutume. Laissons

donc au Peuple les préventions populaires, & consultons la Raison & la Religion. Il faut savoir mépriser les jugemens de cette Multitude prévenue, & qui ne fait ce que c'est que de raisonner sur de bons principes. C'est ici que doit avoir lieu cette Règle, *qu'il faut peser les suffrages, & non pas les compter.* Et qu'on ne se récrie point ici sur ce que nous mettons au rang du Vulgaire tous ceux qui disent qu'il faut tirer raison d'un prétendu affront à la pointe de l'épée. Je sais bien que ce sont plutôt là les Maximes de la Noblesse que du Peuple; mais qu'on ne s'y trompe pas. Un bon Juge a dit, avec raison, que l'on doit mettre au rang du *Vulgaire*, tous ceux qui pensent *vulgairement*, de quelque condition, de quelque naissance qu'ils soient. Je conclus qu'il faut juger des choses, selon les idées des Sages, & non pas selon l'opinion du Vulgaire.

Il faudroit examiner à présent, si l'on ne pourroit point indiquer de Remède pour le mal que nous déplorons ici. On pourroit encore voir, plus en détail, ce que doit faire un Militaire, qui a reçu un affront. C'est là la situation la plus délicate de toutes, & qui demanderoit des Réflexions particulières. Mais en voilà assez pour cette fois.

Genève le 1. Février 1740.

PENSEES



## P E N S E ' E S L I B R E S .

*Sur l'Approbation, sur la Louange, la  
Flaterie, l'Adulation & la Gloire*

1.

LE premier éfet de la Vertu , est la *Satisfac-*  
*tion* qu'en reçoit l'Homme vertueux ; c'est  
auffi le plus légitime. Ce sentiment est pur,  
parce qu'il nait de la Vertu même. Il est  
autorifé de Dieu , qui a rendu l'Ame capable  
de fentir tout ce qui étoit propre à la relever.

2.

Si ce sentiment doit être le prémier, il ne  
fauroit être l'unique , & ne fuffiroit , pour nous  
rendre heureux , qu'au cas que nous fuflions  
feuls au Monde. Dès que vous fupoferez  
feulement deux Hommes , l'un voudra être  
aprouvé de l'autre.

3.

Le *defir de l'approbation* est donc auffi na-  
turel que le précédent , pour des Hommes  
destinés à vivre en Societé. Tout Homme  
qui méprife l'approbation n'est pas fociable.

4.

Ce defir est encore évidemment l'ouvrage  
de Dieu ; j'en juge parce qu'il est univerfel ,

& par l'influence qu'il a sur le bonheur du Genre Humain Nous y découvrons la preuve de cette chaîne invisible qui nous lie,

5.

- ✓ Nous ne pouvons nous passer les uns des autres ; & le premier pas , pour nous assurer les secours d'autrui , est d'en être réellement approuvés. Étendus cette approbation , elle produira bientôt une bienveillance universelle.

6

- ✓ Desirer d'être approuvé de quelqu'un , c'est marquer le cas que l'on fait de sa façon de penser , & le desir de s'unir à lui. Accorder son approbation , c'est répondre à ce desir , & témoigner à la personne qui l'obtient que l'on sent qu'elle le mérite.

7.

- ✓ Nous ne devrions être sensibles à l'approbation d'autrui qu'autant qu'elle est justifiée par la nôtre propre.

8.

- ✓ *La Louange* n'est rien qu'autant qu'elle a pour baze l'approbation. En ce cas ce n'est que l'approbation rendue publique.

9

- ✓ La Louange ajoute un certain relief à l'approbation , mais elle n'y ajoute aucune réalité.

10.

Ce n'est pas qu'il n'importe souvent à l'Homme

L'Homme vertueux que l'on sache qu'il est approuvé. Il lui est donc permis de souhaiter que cette approbation soit connue, & cela arrive naturellement, lorsqu'il se conduit de façon à être approuvé d'un assez grand nombre.

II.

L'Homme vertueux peut donc se proposer une Approbation autant universelle qu'il est possible; parce que sans cela il pourroit craindre de se tromper, dans le témoignage avantageux qu'il se rend.

12

L'Approbation générale est à cet egard le sceau & le garant de la notre propre.

13.

Nous ne pouvons être utiles qu'autant que l'on a en nous, une vraie confiance; & l'approbation générale en est la preuve.

14.

Il est donc essentiel, & à nous mêmes & aux autres, que nous soions approuvés, au moins des personnes judicieuses qui nous connoissent.

15.

La louange peut être soufferte: mais l'approbation doit être ambitionnée.

16.

L'on doit rechercher surtout celle des personnes les plus choisies: mais sans mépriser

L'aprobation des personnes les plus communes.

17.

× L'aprobation peut conduire à la louange: Mais la louange fait souvent décheoir de l'aprobation.

18.

× La louange nous est rarement nécessaire; plus rarement utile, & presque toujours dangereuse, si elle n'est extrêmement mesurée. *Ingenieuse*, elle nous seduit: *Excessive*, elle peut nous corrompre, lors même que nous meritions de la recevoir: *Malplacée*, elle nous nous rabaisse encore: *Méritée*, elle offense les Cœurs jaloux: *Prodiguée*, elle blesse les Esprits délicats: *Judicieuse & ménagée*, elle a peine encore à plaire, si ce n'est à ceux même qui la reçoivent.

19.

× La louange est donc un écueil, & pour ceux qui la donnent, & pour ceux qui la reçoivent. Elle l'est même quelquefois pour celui qui la refuse; elle l'est encore souvent, pour ceux qui en sont témoins, parce qu'elle les expose à de faux jugemens, & qu'elle met à l'épreuve leur Amour propre.

20.

× On peut jouir de l'aprobation simple; mais il est presque impossible de recevoir sans péril la Louange, qui passe ordinairement pour une aprobation exagérée.

21. On



## 21.

On ne peut admettre pour soi la Louange, sans reconnoître en soi de la superiorité.

## 22.

Si l'on est réellement supérieur en mérite, ou en talens, il est difficile de l'ignorer; & l'on ne peut le savoir sans le sentir. Mais il faudroit que les autres ignorassent que nous le sentons.

## 23.

× S'il est dangereux de recevoir la louange, lorsqu'on la mérite; il est bas & contre la bonne foi de la recevoir, quand on sent qu'on ne la mérite pas.

## 24.

S'il est périlleux de recevoir la louange lorsqu'elle est *sincere*, il l'est bien plus encore de l'admettre, lorsqu'elle est *feinte*; & l'on peut rarement compter qu'elle ne soit feinte, lors même qu'on mériteroit de la recevoir.

## 25.

× En recevant un *Eloge sincere*, on peut être la dupe de son amour propre : En recevant un *Eloge simulé*, on est honteusement la dupe des autres.

## 26.

× Assés de gens méritent l'approbation; très peu méritent la louange. L'approbation suppose que l'on remplit son devoir; la louange

suppose qu'on est allé au delà. S'il est rare de remplir exactement son devoir, il est encore plus rare de le passer.

27.

× Le blâme que l'on reçoit d'autrui, deshonne mille fois moins que la louange que l'on se donne à soi-même.

28.

× L'Homme sensé ne se prête, ni ne se refuse tout à fait à la louange.

29.

× *Le refus de la louange, a ses écueils.* Il n'est loué qu'autant qu'il ne marque ni vanité, ni mepris.

30.

\* La manière de recevoir ou de refuser la louange montre presque toujours si on la mérite.

31.

× On loue souvent quelqu'un pour savoir s'il est digne d'être loué.

32.

✓ On refuse quelquefois la louange d'une façon qui témoigne qu'on la croit insuffisante.

33.

\* Il y a bien plus de délicatesse à détourner la louange qu'on avoit dessein de nous donner, qu'à la refuser tout à fait, après avoir souffert qu'on nous la donnât.

34.

\* Quand elle vient d'une maniere imprevue, le silence est une preuve bien plus sure de modestie que la parole.

35.

\* Sil y a des Conseils à donner à ceux qui sont les objets de la louange, il n'y en a pas moins à donner à ceux qui la distribuent.

36

\* Ceux qui louent doivent déjà être instruit, de tout ce qui est véritablement louable, & du degré de louange que chaque chose mérite.

37.

\* Il y a de la difference entre *Esprit & Génie*; entre *disposition naturelle & talent acquis*; entre *Vertu & temperannment*; entre *succès de hazard & succès d'aplication*.

38.

\* Une *pensée* ne devrait pas être applaudie comme un *sentiment*; ni un *sentiment* comme une *action*. La louange d'une *seule belle action* devrait être de beaucoup inferieure à celle que mérite *une suite d'actions vertueuses*, quoique moins brillantes.

39.

\* Les *bonnes actions* devroient être plus estimées que les *belles actions*, & le bien fait en secret, plus que le bien fait en public; à moins que celui ci ne fut de nature à devoir paroître nécessairement.

40.

\* On devoit infiniment plus louer la *bonne Conduite* que les *beaux Exploits*; les *Vertus* que les *talens*; les *bonnes actions* que les *beaux discours*.

41.

\* Il ne faudroit louer que ce que l'on est généralement forcé d'estimer.

42.

\* Il faudroit louer d'heureux comencemens, pour animer à surmonter les difficultés qui éfraient & rebutent les Commencans.

43.

\* On ne devoit louer que le *mérite timide* & l'on devoit se taire sur des qualités présomptueuses, afin de les rendre plus modestes.

44.

\* De grands efforts pour un but excellent devoient être plus loués, même lors qu'ils auroient échoué, qu'un succès heureux en des choses plus faciles ou moins importantes.

45.

\* Un Homme qui tire un grand parti, de talens bornés est de beaucoup plus louable qu'un Homme qui réussit mieux avec des talens supérieurs.

46.

\* Tout ce qui honnifie la Société devoit être plus vanté que ce qui l'orne, comme ce qui la rend plus heureuse mérite plus d'Eloges, que ce qui la rend plus agréable.

47.

47.

\* La Vertu devroit être louée comme la solidité majestueuse d'un Edifice, & l'Esprit comme la dorure & la sculpture des Apartemens.

48.

\* Lors qu'on loue, il faudroit qu'il parut que c'est premièrement l'action ou le sentiment que l'on a en vue, & ensuite la personne qui l'a faite ou qui la possède.

49.

\* En louant la personne pour l'amour de l'action, on éviteroit tous les Ecueils qu'il y a à louer l'action pour l'amour de la personne.

50.

\* Il faut autant de delicateffe d'esprit pour distribuer la louange, que de delicateffe de cœur pour la recevoir.

51.

✓ La louange est le mets le plus insipide pour les personnes d'un gout delicat. Il faut toute la finesse de l'affaisonnement, pour qu'il flate des Palais bien disposés.

52.

✓ La Maladresse d'une personne qui loue ressemble à celle d'un Enfant de Chœur, qui en voulant donner de l'Encens, blesseroit d'un coup d'Encensoir.

53.

\* Pour qu'une louange fut véritablement fine, il faudroit qu'elle fut telle que la personne louée ne le sentit que par reflexion.

54.

× Il faudroit encore qu'elle fut telle que les Esprits délicats pussent seuls s'en apercevoir; & que la personne louée ne pût s'en défendre sans affectation.

55.

\* La louange devoit sembler partir sans dessein, tout comme la fine & innocente raillerie.

56.

\* La louange ne devoit presque être tolérée que comme une pensée libre, qui échape, & qui à forcé la barrière.

57.

× Ou bien il faudroit qu'elle ne se montrât que comme un léger échantillon d'une abondance qui vint du Cœur.

58.

× Il faudroit qu'on put croire que celui qui loue, en pense encore beaucoup davantage.

59.

\* La *louange cordiale* est bien plus flatteuse que la *louange spirituelle*.

60.

· Celui qui loue avec tant d'Esprit est bien moins occupé de son Objet que de son Art.

61.

✧ Pour que la louange ne fut pas suspecte, il ne faudroit de tout que pour la rendre autant conforme à la modestie de la personne louée, qu'elle est conforme à la verité.

62.

\* Il vaudroit toujours mieux louer par raison, que par gout, à moins que le gout ne fut toujours d'accord avec la raison.

63.

✧ Louer uniquement ce qu'on aime, c'est faire constamment son propre Eloge.

64.

✧ Louer ce que les autres aiment sans l'aimer soi même, c'est donner la préférence à leur gout par politesse, & mettre en compromis sa sincérité.

65.

✧ Louer ce que les autres haïssent, c'est insulte à leur peu de discernement.

66.

✧ Louer par reconnaissance, c'est paier un bienfait d'une monnoie qui n'a pas de cours.

67.

\* L'on peut cependant louer par reconnaissance, pourvú qu'elle ait pour objet des services rendus au Public.

68.

✧ Il est bien plus digne d'une belle Ame, de louer ce que l'on a fait pour autrui, que ce que l'on a fait pour nous.

69.

\* Il est plus beau de louer son Collegue, son Emule, son Rival de Gloire, que de louer toute autre personne.

70.

\* Il est encore veritablement noble de louer son Ennemi, pourvû que le sujet en soit vrai, & qu'on le loue sans affectation.

71.

\* On devroit louer Dieu de tout; les Rois de leurs Vertûs, & les Grands du bon usage de leur grandeur.

72.

\* Louer les Hommes de leur grandeur, c'est montrer sa petitesse.

73.

\* On peut rarement juger de ce qu'une Personne estime, par ce qu'elle loue.

74.

\* A tout prendre on peut cependant juger du Cœur, par l'objet de la louange, & de l'Esprit par la maniere de la donner.

75.

\* *Louange, Flaterie, Adulation*; trois degres où la bassesse du Cœur va en croissant.

76.

\* La *Flaterie* désigneroit une louange délicate, si le plus grand nombre étoit assés délicat pour être difficilement flaté.

78.

\* *L'adulation* est la louange des Grands; aussi



aussi est elle la plus étendue, & la plus ou-  
trée.

78.

× L'adulation suppose un goût si gâté, qu'il s'a-  
percevrait à peine de la flaterie, & ne sentiroit  
point la louange. C'est un moien grossier de  
veiller l'appetit par les plus mordans sopiquets.

79.

\* Il y a bien plus de gens qui se soucient  
d'être loués que d'être louables.

80.

Louer fréquemment, c'est souvent mandier  
des graces, ou pour le moins des louanges.

81.

× *Flater* ne signifie presque plus louer déli-  
catement une qualité réelle; mais faire illusion  
sur des qualités chimériques.

82.

✓ Quand on dit, *Votre amitié me flatte*, on  
veut dire seulement qu'elle nous honore,  
& qu'elle nous donne une secrète & délicate  
satisfaction. Mais dire qu'un *jugement nous flatte*,  
c'est dire qu'il va au de là de nôtre mérite.

83.

L'on dit souvent dans ce gout des choses  
dont on n'admet point le vrai sens; & l'on  
fait sans le savoir un aveu dont on seroit tres  
faché de convenir.

84.

× On n'est guere flaté par autrui, sans se  
flater encore plus soi même.

85.

\* *Flater*, c'est persuader à quelqu'un qu'il a des qualités qu'il n'a point, ou lui faire croire qu'il les a dans un degré supérieur à celui dans lequel il les possède en effet.

86.

\* *Flater* & *tromper* sont synonymes.

87.

\* On ne peut flater des Gens de bon sens.

88.

\* *Flater*, c'est vouloir corrompre; ou se conduire du moins, comme si l'on en avoit le dessein.

89.

\* On nous flate quelquefois pour nous amuser dans notre course, & pour nous empêcher d'aller plus loin.

90.

\* Nous flater, c'est s'opposer à nos progrès, en voulant nous persuader que nous sommes déjà parvenus.

91.

\* Rien ne prouve mieux que nos flatteurs sont les plus dangereux de nos Ennemis, quand même ils n'en auroient pas le dessein.

92.

\* *Flater* des Vertus apparentes, c'est autoriser à manquer des Vertus réelles.

93.

\* Quand on flate de grands défauts, on est bien près d'excuser le vice.

94.

✓ Quelques fois l'on *flater* que l'on ne croit faire que *louer*.

95.

✓ *Flater* & *excuser* ne sont pas la même chose ; Il est d'ordinaire plus coupable de flater que de louer.

96.

✓ *Excuser* ne tend qu'à laver la tache, & *Flater* a pour but d'augmenter le lustre.

97.

✓ *Flater le vice* est infiniment plus coupable que de l'*excuser*.

98.

\* L'on flate souvent en autrui, ce que l'on voudroit pouvoir excuser en soi.

99.

\* L'on excuse rarement par charité, & l'on flate presque toujours par intérêt.

100.

✓ *Excuser un Vice* est plus coupable de beaucoup, que flater ou exagerer une Vertu.

101.

✓ Il est aussi louable d'excuser des défauts, qu'il est honteux & coupable d'excuser les vices.

102.

\* Ceux qui sont *temoins* d'une juste approbation devroient toujours l'être avec plaisir.

103.

- × Ceux qui entendent louer à propos dévoient toujours en être charmés.

104.

- × Quand on loue quelqu'un en face, la vérité n'exige pas que l'Auditeur s'y oppose; parce que la vérité est amie & de la prudence & de la paix.

105.

- × Lors qu'on loue quelqu'un en son absence, l'Auditeur peut appuyer la louange sans adulation, ou se taire par générosité.

106.

- × Il faut du mérite, & un mérite solide; non seulement pour soutenir la louange qu'on nous adresse: mais encore pour soutenir sans dédain ou sans bassesse celle que l'on donne à autrui.

107.

- \* Lors qu'on n'a en vûe que de mériter la louange, on s'embarasse peu de la recevoir; & moins encore de ce que d'autres la reçoivent.

108.

- × La *Gloire* n'est que l'éclat des grandes Actions produites par de grands motifs, ou par de grandes Vertus.

109.

- × L'aprobation nourit, la *louange* enfle, & la *Gloire* enivre. C'est du moins ce qui arrive au plus grand nombre.

## I 10.

✓ Le sentiment réel produit la *satisfaction* ;  
*l'approbation* nait d'une conduite raisonnable ; la  
*louange* d'un mérite qu'on suppose distingué ;  
 & la *Gloire* de l'opinion de la multitude.

## I 11.

✓ La *Gloire* est un vain lustre , si elle n'indi-  
 que pas l'agrandissement réel de nôtre Etre.

## I 12.

✓ Il y a un grand nombre de fausses gloires ;  
 mais il n'y en a qu'une seule de véritable.

## I 13.

✓ Si nous ne sommes pas devenus plus grands,  
 il nous importe peu qu'on nous croie tels.

## I 14.

\* L'éclat de la *Gloire* est un vernis qui relève  
 & les vices & les vertus ; mais qui n'y ajoute  
 rien.

## I 15.

\* La *Vertu* peut se passer de la *Gloire* : Mais  
 la *Gloire* n'est que fumée sans la *Vertu*.

## I 16.

✓ Rien ne seroit plus propre à ralentir la  
 passion qu'on a d'ordinaire pour la *Gloire*,  
 que de voir comment & par quels principes  
 on la distribué.

## I 17.

\* La *Gloire solide* est celle que distribué une  
 bonne *Conscience*.



## REFLEXIONS GENERALES

Sur le Livre intitulé : *La Religion Essentielle à l'Homme, distinguée de ce qui n'en est que l'Accessoire.*

**A**près avoir lû ce Livre avec attention, il m'a paru très dangereux. Le nouveau Plan de Religion que l'Auteur propose, semble d'abord partir d'une bonne intention. Il paroît simple, il ne demande qu'une Religion pratique, dégagée de toute opinion fausse & de toute spéculation inutile. Il donne l'idée d'un Etre suffisant à soi, qui a créé tous les Hommes pour les rendre heureux ; d'un Dieu Tout-Puissant, Tout Bon & Tout Equitable. Nul Homme, *dit-il*, s'il fait attention à soi-même & à sa propre existence, ne sauroit disconvenir de cette Vérité.

De là il tire une conséquence directe & indubitable, qu'il y a une Providence, qui gouverne le Monde, & qu'il y aura une Rétribution exacte, selon l'Equité, dans le Monde à venir.

L'Essentiel de la Religion, selon lui, est la bonne foi envers soi-même. L'Amour de soi-même, bien entendu, est la Base, l'unique fondement

fondement de la Religion Essentielle à l'Homme; & l'Étude de soi même est la Route & le seul Chemin pour y parvenir. C'est là ie tout Si on lui demande autre chose, *Me voila*, dit-il, *au bout de mon Rôle.*

L'Homme s'étant détourné de Dieu, c'est à lui, *dit il*, à s'en rapprocher & à faire le chemin en entier, à s'étudier soigneusement soi même, pour défricher, démolir, détruire le mauvais, & tout ce qui fait obstacle chez lui à la connoissance de la Vérité; & insensiblement il parviendra, après une lente, longue & constante habitude, à aquerir des dispositions équitables; il n'a qu'à se conduire toujours conséquemment à ses connoissances, & tous les obstacles étant levés, la Divinité se fera apercevoir; & alors il ne pourra se dispenser de l'aimer.

Dans la première Partie de ce Livre, l'Auteur infinie, qu'il a pour but de ramener les Incrédules, les Esprits forts à la Religion, & dans cette idée, il leur propose, *dit-il*, la Religion Essentielle à l'Homme, d'une manière aisée, simple & dégagée de toutes les Opinions qui les révoltent.

Dans la deuxième il a en vûë les faux Dévots, & sous prétexte de détruire le faux, il fait main basse sur les vrais fondemens de la Religion Chrétienne, & il rend suspectes toutes les Vertus qui en découlent.

Dans la troisième son dessein est d'amener à son nouveau Système, les Gens bien intentionés, qui aiment la Religion, mais qui sont prévenus & imbus de faux Principes, qui bornent l'Intelligence. Il tend à édifier, *dit-il*, & non à détruire.

Dans la quatrième enfin, il veut introduire, dans son Système de Religion, les Enfants & le Vulgaire.

Il paroît dès là, que l'idée de l'Auteur est, que son nouveau Plan de Religion serve désormais de Règle pour tout le Genre Humain. Parlons clairement, il établit la *Religion Naturelle*, sur les ruines de la *Religion Chrétienne*.

Avant que de le démontrer, examinons premièrement, si son Système étant adopté, l'on parviendroit à la pratique de la Religion, & si l'on deviendroit réellement Vertueux, comme nous sommes appelés à le devenir.

Il y a un Dieu qui se suffit à soi-même, Tout Bon, Tout - Puissant, & tout Equitable. Ce Dieu a créé les Hommes pour les rendre heureux. Il y a une Providence, qui gouverne le Monde. Il y a un Monde avenir, où il y aura une Rétribution, selon l'Equité. Toutes ces Vérités ne sont point nouvelles; elles sont assez généralement connues: Les Diables, même, savent qu'il y a un Dieu & une Rétribution dans le Monde avenir, & ils en tremblent. Mais il ne suffit point d'avoir l'idée de  
toutes



toutes ces Vérités ; cette connoissance n'entraîne pas nécessairement la pratique après soi , & elle ne rend pas , par elle même , les Hommes Vertueux & Gens de bien.

Quelque bonne intention que l'Homme puisse avoir , il n'a pas naturellement la force de se conduire selon ses connoissances , la corruption l'entraîne souvent malgré lui : *Vides meliora , deteriora sequor.* Quel est l'Homme d'ailleurs , qui puisse se glorifier d'avoir une bonne foi entière en toutes choses ? Qui est-ce qui peut se vanter de bien connoître le fond de sa disposition ? Qui n'est point aveugle à cet égard ?

Que l'Homme se consulte bien au dedans de soi , autant qu'il en pourra être capable , il s'apercevra que ses Actions n'ont pas toute la pureté requise. S'il est dans la bonne foi , qu'il ait réellement de bonnes intentions , notwithstanding tous ses efforts , il sera contraint d'avouer , devant Dieu , sa misère & sa faiblesse , quelque belle apparence que ses Actions puissent avoir devant les Hommes. Il n'y a que le FILS DE DIEU , qui a des yeux comme des flammes de feu , qui puisse bien faire sentir à l'Homme le fond de sa corruption , & qui puisse l'en délivrer , par la Circoncision intérieure , en ôtant , par sa Grace & sa Bonté infinie , le Prépuce du Cœur , en en retranchant toute convoitise & l'Orgueil de la vie.

L'Hom.

L'Homme étant devenu aveugle quant à la Vie spirituelle, par la Corruption de son Cœur, & les ténèbres que cette Corruption a répandues dans son entendement, ne va qu'en tâtonnant; quand il auroit toute la bonne foi que l'on peut avoir naturellement & les meilleures intentions du Monde, s'il n'a un Guide assuré, il tombera de précipices en précipices. J. CHRIST seul, *Chemin, Vérité & Vie*, peut nous introduire & nous conduire dans la voie du salut, pour avoir entrée en son Roiaume.

Que pouvons nous donc faire de mieux, que de lui remettre toute nôtre bonne foi, toutes nos bonnes intentions, & nous confier entièrement en lui, puis que sans lui, nous n'allons qu'à travers champs? Regardons à *Jésus*, le Chef & le Consummateur de nôtre Foi; contemplons le, avec une pleine assurance, comme nôtre Médecin, nôtre Libérateur & nôtre Sauveur, de même que les *Israélites* mordus des serpens brûlans, regardoient le Serpent d'Airain élevé au Désert, qui n'étoit que la figure de *J. Christ Crucifié*, & nous serons guéris de la morsure du Serpent Ancien.

Si nôtre Foi & nôtre Confiance est sincère, droite, constante & réelle, elle ne nous laissera point oisifs ni stériles en la Connoissance de N. S. & Sauveur J. Christ; elle produira

duira infailliblement & nécessairement des Fruits de Justice, de Pureté de Sainteté & de Charité.

L'Homme en qui cette Foi réside, vit de la Parole de Dieu, vivante, dans son Cœur; c'est son Pain spirituel: Elle illumine son entendement & nourrit son Ame, dans l'Espérance de la Vie éternelle.

Toute Foi, qui ne produit point ces Fruits, & qui n'a point ces Caractères de vie & de réalité, n'est qu'une Foi fausse; ce n'est qu'imagination; ce n'est qu'opinion dans la tête de l'Homme; cette Foi ne le justifie point.

Tout simple que soit le Système de l'Auteur, il n'est qu'idéal. Il ne suffit pas de voir, d'être convaincu, pour pouvoir agir. L'Auteur suppose dans l'Homme une liberté & des forces qui n'y sont plus, au moins pour avoir entrée au Roïaume de Dieu.

Demander de l'Homme qu'il agisse conformément à ses Connoissances, c'est lui demander l'impossible, j'entens pour le Salut. Il faut premièrement que son Cœur soit incliné à sortir du fond de sa corruption, & qu'il ait obtenu une nouvelle Vie & de nouvelles forces, pour agir vertueusement, d'une manière centrale & pure.

Suposer toutes ces choses dans l'Homme, avant qu'elles lui aient été acordées de nouveau par la Grace de Dieu en J. Christ & par J. Christ, c'est

c'est bâtir en l'air; tout ce beau Système s'évanouit & devient inutile.

L'Auteur, avec toute sa bonne foi, qu'il prise tant, ne s'aperçoit pas que, par son nouveau Système, il éloigne les Hommes du vrai & parfait Bonheur, qu'il leur ferme la porte du Royaume des Cieux, & qu'il ne pourra y entrer lui même, s'il ne reconnoit J. CHRIST, le Fils Unique de Dieu, pour le Prince du Salut, & pour celui seul qui, par sa Grace & la Vertu de son St. Esprit, peut l'y introduire.

Quelque motif intéressé que l'Auteur présente à l'Homme pour l'engager à faire chemin, dans cette nouvelle route, par ses propres efforts, il ne parviendra point au but qu'il lui fait espérer. Il n'a qu'à l'entreprendre & il reconnoitra le foible & l'illusion de ce Plan de Religion, independant de la Miséricorde de Dieu & de la Vertu du St. Esprit.

Ce que je trouve de plus mauvais dans cet Ouvrage, est qu'il tend à l'extinction du seul & unique moien que Dieu, en sa Miséricorde infinie, a présenté aux Hommes aveugles & corrompus, pour être purifiés de leurs iniquités, délivrés de leur Corruption & parvenir au bonheur qui leur est offert.

Selon cet Ouvrage J. CHRIST n'est point Fils issu & engendré de Dieu le Père, dès de-  
vant

vant la fondation du Monde. Il n'est point la Parole du Père, qui étoit avec lui dès le commencement, & par qui toutes choses ont été créés. J. CHRIST n'est, dans ce nouveau Système qu'un Homme par excellence créé de Dieu miraculeusement, dans le sein de la Vierge, pour annoncer aux Hommes la Voie du Salut, & pour leur servir d'Exemple & de Modèle : Dieu l'a dirigé dans son Ministère envers les Hommes, & a opéré en lui, comme il opère en tout & par tout.

La Foi en *J. Christ*, la Charité Chrétienne, ne sont que des Vertus imaginaires, non plus que l'Amour des Ennemis, que cet Auteur regarde comme impossible : Il n'exige pas même des Hommes qu'ils aient de la Charité, qu'ils s'aiment les uns les autres, mais seulement qu'ils travaillent à devenir équitables.

Il rend suspectes toutes les merveilles qui ont été opérées par *J. Christ*, & au nom de *J. Christ* par son St. Esprit.

Il ne fait valoir l'Autorité de l'*Ecriture Sainte*, qu'entant qu'elle se rapporte aux principes naturels, aux notions communes ; & s'il en fait usage, ce n'est que pour appuyer des Vérités évidentes par elles mêmes.

Il ne tire d'autre parti de la Révélation écrite, qu'en adoptant, quant aux mœurs  
seulement,

seulement, la Doctrine qui y est contenuë, & autant qu'elle est conforme aux principes naturels, d'où il prétend que se tirent les preuves de sa Vérité.

Le St. Esprit n'a point été envoïé; son habitation dans le Cœur des Fidèles n'est qu'une manière de parler impropre. La Bienveillance universelle de Dieu est déjà toute acordée aux Hommes; il ne tient qu'à eux d'en tirer parti pour éclairer leur intelligence, comme il ne tient qu'à eux d'ouvrir les yeux à la lumière du Soleil; c'est à quoi tout le secours de Dieu, tout ce qu'on nomme Grace, Opérations de la Grace, Opérations du St. Esprit, se réduit. Delà il paroît qu'il regarde la Prière comme inutile & superflüe, aussi n'en dit-il pas un mot dans tout son Ouvrage. Tous les bons motifs qui peuvent nous exciter à la Pieté sont inutiles, ce ne sont que des motifs de commande, L'Amour, *dit-il*, ne se commande pas.

Qui ne voit, du premier coup d'œil, que tout le Christianisme est mis à néant, dans ce Nouveau Siftème de Religion, & que sous le vain prétexte de dégager la Religion de ce qu'il y a, selon lui, de confus, d'embarassé & de contradictoire, il va à éteindre le Vrai, la Foi en *J. Christ*, sa Vie & sa Vertu au dedans de nous, & l'opération de son St. Esprit dans nos Cœurs?

Il est vrai que ceux qui se contentent de l'idée, de la spéculation de ces Vérités, des opinions qui ne vont qu'à nourrir leur imagination, s'abusent effectivement; mais il ne s'ensuit pas delà, que ces Vérités n'existent réellement en ceux qui en reçoivent la connoissance salutaire, dans le fond de leur Cœur, avec humilité & avec une confiance sincère & entière en *J. Christ*.

Heureusement pour le Genre humain, les idées de l'Auteur ne sont pas fondées. *J. Christ* est vraiment Fils de Dieu, envoyé au Monde pour sauver les Hommes; il a pris la Nature humaine, il a démontré sa Puissance & sa Vertu Divine, par tous les Miracles qu'il a fait, par ceux que ses Apôtres & ses Disciples ont opéré en son Nom, & par la Vertu de son St. Esprit, qu'il leur envoia du Ciel, dont il rend participans, pour leur Salut & leur Sanctification, tous ceux qui croient réellement en lui, & qui sera communiqué à tous les Fidèles croians en *J. Christ*, jusqu'à la fin des tems.

La Vérité de l'Évangile de *J. Christ* est si bien établie, qu'elle me dispense de relever ce que l'Auteur ose témérairement avancer, qu'il ne tire ses preuves que des principes naturels. Dieu n'étoit il pas le Maître absolu de réserver la connoissance des Voies & des Mystères du Salut en *J. Christ*, & par *J. Christ*,  
jusques

jusques au tems qu'il lui à plû de les manifester à ceux qui croiroient en lui.

Il seroit superflus de démontrer toutes ces Vérités & d'en donner des preuves précises. Il n'y a qu'à ouvrir le *Nouveau Testament*. Elles y sont exprimées par tout sans obscurité & d'une manière claire. Toutes les explications que l'Auteur prétend donner à plusieurs endroits de l'Écriture Sainte, tant par ses suppositions, ses conjectures, que par ses vains raisonnemens, sont étrangères, forcées & ne meritent pas d'être relevées. Elles ne peuvent être nuisibles qu'aux Esprits foibles & aux Incrédules, qu'elles peuvent jeter ou fortifier dans le doute; c'est en quoi l'Auteur n'est pas excusable.

L'Homme doit s'en raporter uniquement au Témoignage de Dieu, en des choses qui surpassent sa capacité naturelle, & qui sont au dessus de la Sphère de l'Intelligence humaine: Il ne doit point révoquer en doute ce dont la Parole de Dieu l'assure, il suffit que Dieu ait parlé positivement & sans ambiguité, pour que sa Raison ténébreuse doive se taire. La Chair & le Sang ne peuvent point pénétrer dans les Secrets de Dieu. Sa Parole Divine est au dessus de tous les raisonnemens humains, & plus forte en même tems.

L'Auteur ne comprend pas que l'on puisse aimer ses Ennemis. Je n'en suis pas surpris; c'est



c'est un Don de Dieu, qui surpasse les forces de la Nature: Il ne nous est communiqué que par la Foi en *J. Christ* & par la Vertu du St. Esprit. Et comment pourroit il admettre l'Amour des Ennemis, tandis qu'il ne convient pas même que nous puissions avoir la Charité de Dieu, ni nous aimer en lui, les uns les autres, en ce Monde? Comment recevrait-il cet Amour, dans le tems qu'il n'exige autre chose, que des dispositions equitables, que nous ne pouvons aquerir, *dit il*, que par une longue & constante habitude, & qu'il croit que la Charité, qui fait l'union des Chrétiens en cette vie, n'aura lieu que dans l'autre Monde? Ne se souvient il plus, qu'il est dit: *Que celui qui aime son Frère demeure dans la Lumière, & qu'il n'y a point de Scandale en lui.*

*Par ce que nous aimons nos Frères, nous savons que nous sommes passés de la Mort à la Vie; celui qui n'aime pas son Frère demeure en la Mort. En ceci nous avons connu la Charité, c'est qu'il a mis sa Vie pour nous, nous devons donc aussi mettre nos Vies pour nos Frères.*

*A ceci connoitra ton, dit J. CHRIST, que vous êtes mes Disciples, si vous vous aimez les uns les autres.*

*En ceci est la Charité, non point que nous aïens aimé Dieu; mais parce que lui nous a aimés & a envoyé son Fils pour être la propitiation pour nos péchés.*

*Bien aimés si Dieu nous a ainsi aimés, nous devons donc aussi nous aimer les uns les autres.*

En voila plus qu'il n'en faut, pour détruire les téméraires insinuations de l'Auteur, contre la Vérité du Christianisme & des Efets qu'il produit réellement.

L'Auteur prétend que nous devons, selon son nouveau Siffème, commencer les Actes de la Religion Effentielle, par détruire chés nous le mauvais. Mais par quels moiens ? Par l'étude de nous mêmes, par nos propres efforts. Cest ce qui ne nous est pas moins impossible, qu'il l'est à un Mort de ressusciter ou de se rendre la vie par soi même. Si Dieu ne nous prévenoit par sa Miséricorde en J. Christ, jamais nous ne parviendrions à son Amour. Ce n'est qu'en J. Christ & par J. Christ que nous pouvons avoir la Vie, & les forces de détruire en nous la racine du mal, & toute convoitise. Avant cela nous restons dans les ténèbres & dans la mort. Il n'y a que la Miséricorde de Dieu par J. Christ, qui se faisant sentir dans nos Cœurs, puisse les enflamer de son Amour. Ce n'est que d'elle aussi que découle l'Amour que nous avons les uns pour les autres Non seulement l'Escriture établit incontestablement les Vérités que l'Auteur révoque en doute; mais tous ceux qui ont la Foi en Dieu par J. Christ, en font une expérience salutaire, jouissent des fruits qu'elles

qu'elles procurent, & leur rendent le même témoignage qu'un grand nombre de Fidèles Martires, qui les ont déjà scellé de leur propre sang.

L'Auteur s'est laissé entrainer à sa propre imagination : Elle l'a séduit. En voulant raisonner des choses qui sont au delà de la Capacité naturelle, & pénétrer dans les Secrets de Dieu, par des raisonnemens humains, il s'est égaré & est tombé dans l'illusion. Quelques bons motifs qu'il ait crû avoir d'entreprendre ce nouvel Ouvrage, il se trouve qu'il n'a bâti son Plan de Religion que sur le sable, & qu'il a rejeté la *principale Pierre de l'Angle*, qui doit servir de baze à la Religion.

Pour soutenir son Plan, l'Auteur substitué *l'Equité*, comme *un attribut essentiel* de la Divinité : Il la substitué, dis je, à la *Misericorde infinie de Dieu*. Mais *l'Equité* n'est que relative à un Période certain, qui finira : Au lieu que la *Sagesse*, la *Toute Puissance*, & la *Bonté infinie* sont essentielles à la Divinité, & demeureront éternellement en Dieu, comme elles y ont toujours été.

L'Equité même pendant sa durée, est subordonnée à la Misericorde & à la Bonté infinie. Dès qu'il plait à Dieu de pardonner à ceux qui se repentent sincèrement, d'oublier tous leurs péchés & de leur acorder sa Grace

& la Paix ; l'exacte Justice ou l'Equité, soit la Rétribution, n'aura plus lieu à leur égard, s'ils perséverent constamment dans la Foi réelle & vivante, jusques à la fin de leurs jours, & ils n'entreront point en Jugement. Cette Rétribution, selon l'exacte Equité, comme il plait à l'Auteur de l'appeller, n'aura lieu qu'à l'égard de ceux qui n'auront pas profité, pendant cette Vie, de la Grace qui leur est offerte, de ceux qui auront rejeté le Moien de Salut, que Dieu leur présente, qui est la Foi en *J. Christ* son Fils Bien-aimé.

Une chose m'étonne beaucoup, c'est que l'Auteur ose, avec tant d'affurance, borner la *Religion Essentielle à l'Homme*, & la restreindre à la *Religion Naturelle*, à l'exclusion de la *Religion Chretienne*, dans un tems & dans des lieux où *J. Christ* est annoncé & généralement connu, du moins historiquement. Sous prétexte que la plupart abusent de la Grace qui leur est offerte, faut il détruire la Religion Chretienne, sa Baze, & ses vrais fondemens ? La Vérité ne seroit elle pas toujours Vérité ? L'Infidélité des Hommes aneantira t'elle la Fidélité de Dieu ? Dieu veut constamment que tous les Hommes soient sauvés & viennent à la connoissance de *J. Christ*. Quand je parle de connoissance, c'est d'une connoissance salutaire, d'une Foi réelle & vivante dans nos Cœurs. d'une Révélation intérieure du

Fils

Fils de Dieu, de Christ en nous, l'Espérance de notre Gloire. L'Auteur nomme l'Essentiel de la Religion, ce qui n'en est que l'Accessoire & l'Accessoire ce qui est réellement l'Essentielle de la Religion Chrétienne. Depuis la Manifestation de *J. Christ* en Chair, la Foi est constamment l'essentiel & la Baze de la Religion. C'est l'Arbre de Vie, qui produit des Fruits réellement vivans & salutaires.

Ce qui fait prendre le change à l'Auteur, est, qu'il envisage la Foi en *J. Christ*, comme une simple Opinion, & s'il nomme Accessoire ce qui est l'Essentiel, c'est faute de connoître ce qu'est réellement la Foi en *J. Christ*.

*Nous proposons*, dit St. Paul la Sageſſe de Dieu en Mystère, c'est à dire cachée, que Dieu avoit avant les Siècles déterminée à nôtre gloire. Ce sont les choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendës & qui ne sont point montées au Cœur de l'Homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment, mais Dieu nous les a révélées par son Esprit. Cette Sageſſe de Dieu est cachée à la Raison humaine, & elle ne se découvre qu'aux simples & aux Petits, aux Cœurs humbles & brisés, qui croient en *J. Christ*, qui vont à lui avec sincérité de Cœur, pour être soulagés de ce qui les accable, & pour trouver le repos de leurs Ames. C'est cette Foi Divine, qui est réel-

lement & toujours l'essentiel de la Religion, & dans son commencement & jusques à la fin.

Il me paroît que l'Auteur auroit dû être un peu plus sobre dans ses Idées & dans ses Ecrits, & qu'il lui auroit été plus avantageux, de ne point donner au Public ses imaginations, crainte de scandaliser les Petits de *J. Christ*, ceux qui sont encore foibles en la Foi.

Les Incrédules n'en profiteront guères, cela ne tend même qu'à les éloigner de la Foi en *J. Christ*. Il vaudroit bien mieux attendre à leur parler, que le sentiment de leur Corruption & de leur Foiblesse, causé par quelque facheux revers, les fit chercher du secours où ils peuvent réellement le trouver.

Les faux Dévots auroient dû être ramenés au vrai Christianisme, au lieu de le leur rendre suspect. Il ne faloit que démontrer l'Abus & le corriger, & non saper le *Vrai*, par ses Fondemens.

Ceux qui sont bien intentionés pour la Religion, que l'Auteur suppose imbûs de faux Principes, & qu'il a en vue d'édifier dans la 3. Partie de son Livre, seront plutôt scandalisés de ses Discours dérèglés & teméraires sur la Personne du Fils de Dieu, sur l'Operation du St. Esprit & sur l'Ecriture Sainte.

Enfin ce seroit aller contre les vûes de Dieu, clairement manifestées, de se contenter d'instruire

d'instruire le Vulgaire dans la *Religion naturelle*, & de supprimer l'Evangile de la Grace & de la Misericorde de Dieu en J. Christ; ce seroit les priver d'un Avantage que Dieu veut leur acorder, s'ils ont la Foi en son Fis unique & Bien Aimé.

Dieu veuille par sa Grace préserver toutes les bonnes Ames de l'illusion où ce nouveau Siftème de Religion pourroit les entrainer, si elles avoient le malheur de prêter l'oreille aux raisonnement de cet Auteur.

Neuchâtel Mr. \*\*\*\*\*



## CONTINUATION

*De l'Histoire du Comté de Bourgogne, de Mr. DUNOD & d'autres Historiens, avec quelques Observations.*

**M**R. DUNOD nous a régélé de l'Histoire du Comté de *Bourgogne*, jusques au Règne du Duc *Philipe* & de la Duchesse son Epouse, qui commença en 1385. Il entre ensuite dans l'examen de l'étendue des Domaines des Comtes, dont la *Franche Comté* ne faisoit qu'une partie. Les Comtes

de *Ferette* & de *Montbéliart* en étoient Vassaux. L'Autorité des Comtes de *Bourgogne* s'étendoit en *Bresse*, en *Bugei*, dans le *Valais* & sur le *Païs*, qui est entre le *Ruff* & le *Mont-Jura*, le meilleur de toute la *Suisse*; Ils tenoient encore le Comté de *Vienne*, partie considérable du *Dauphiné*; de même que les Comtés de *Mâcon* & d'*Auxonne*. Mr. *Dunod*, pour finir son Histoire, donne celle de ces Vassaux, & des Maisons illustres de *Franche Comté*.

Mais le Lecteur ariandé à son Histoire générale du Comté de *Bourgogne*, voit avec déplaisir qu'on lui en coupe le fil, & qu'on la finisse en 1384. Cette perte auroit encore été plus sensible, si l'on n'avoit crû en être dédommagé par l'Ouvrage de DOM PLANÇHER. Ce Savant devoit reprendre l'Histoire terminée, par Mr. *Dunod*, aux Ducs de *Bourgogne* de la Branche de *Valois*, & suivant le partage qu'il en a fait, continuer cette partie qu'il s'étoit réservée.

Ces deux Illustres Auteurs se sont mis, à juste titre, en possession de cette Histoire. Ils l'ont acquise par le droit des premiers Occupans. Chacun a cultivé le Lot de son Partage; mais uniquement dans la vue d'enrichir le Public de leurs travaux. *Dom Plancher* nous a présenté des Mets exquis & délicieux, & l'on apprend, que Mr. *Dunod* veut



veut exciter & réveiller nôtre goût, par la diversité de ceux qu'il prépare de nouveau. Il travaille actuellement à la continuation de cette Histoire, qu'il poussera jusques à la Conquête du Comté de Bourgogne par LOUIS LE GRAND. Mais en attendant, il faut amuser les Convies, & leur présenter un Ambigu. L'Histoire particulière des Vassaux fournit occasionnellement divers points interessans de l'Histoire générale : Ce sont des Fleurs éparées çà & là, qui en feront l'assemblage, & cet Auteur revendiquera tout ce qu'il lui plaira.

PHILIPPE DE FRANCE II. du Nom, & MARGUERITE, Comtesse Palatine de Bourgogne, commencèrent à régner en 1385. Ce Prince fut le premier de France, qui ajouta à ses Titres celui de *Palatin de Bourgogne* : Il étoit le quatrième Fils de JEAN, Roi de France. A l'âge de 16. ans il donna, à la Bataille de *Poitiers*, des marques d'un Courage extraordinaire, qui le firent surnommer le *Hardi*. Il fit briller la même Valeur en d'autres circonstances, & le Roi lui donna le Duché de *Bourgogne*. MARGUERITE, son Epouse, Fille du Comte *Louis de Malle*, étoit une des plus riches Héritières de son temps. Elle eut un grand pouvoir sur son Esprit, & elle contribua à la haine des Maisons de *Bourgogne* & d'*Orléans*. Ce qui ne fait pas son Eloge,

On vante sa Modestie & sa Chasteté; mais elle n'avoit pas la douceur en partage & elle n'oublioit pas aisément les injures.

*Philippe*, d'abord après son avènement à la Souveraineté du Comté de *Bourgogne*, manda les Vassaux, pour faire la reprise de leurs Fiefs. *Henri de Montfauçon*, Comte de *Montbéliart*, obeit en 1386. D'autres négligèrent ce devoir, & vouloient le rendre à l'Empire. *Jean de Châlon* le refusa à l'égard de *Jougne*, prétendant que cette petite Ville, sur le *Mont Jura*, Frontière du País, ne dépendoit que de Dieu & de son Épée. Il fut fait Prisonnier en 1392. & on le condamna, par un Jugement solennel, à rendre cet Hommage. *Philippe* lui confisqua *Châtel Guion* & ses Revenus sur *Salins*. Il eut plusieurs Guerres à soutenir. La Ville de *Besançon* pour se mettre à couvert des Courses des Anglois, augmenta le Subside qu'elle payoit aux Palatins de *Bourgogne*, pour leur Protection. En 1389. *Philippe* fit battre Monnoie à *Auxonne*, & défendit à *Guillaume de Vergi*, Archevêque de *Besançon* & aux Chanoines d'exercer ce droit à l'avenir. Le Prélat, loin d'obeir, prétendit que le Comte n'avoit pas même le droit d'en battre à *Auxonne*. Sa prétention fut suivie de la saisie de son Temporel. Il eut beau soutenir qu'il en étoit le Maître absolu, le Prince fit voir que le

le Temporel venant de la liberalité des Comtes, il étoit sous sa garde en qualité de Patron. Le Pape créa cet Archevêque Cardinal, pour l'éloigner & finir ces troubles.

En 1400. *Philippe* demanda aux Citoyens de *Besançon*, les Pensions qu'il lui devoient sans doute pour sa Protection. Le Gentilhomme délégué, qui avoit parlé avec Autorité & beaucoup de hauteur, fut emprisonné par les Citoyens. Le Prévôt d'*Ornans*, représentant le Comte, le fit réclamer par *Nicolas Garnier*, mais inutilement, ce dernier fut même chassé hors de la Ville. Il s'agissoit de la nature & de l'étendue des Privilèges des Citoyens: Ils prétendoient que toutes les Causes Civiles & Criminelles leur étoient commises. Le Prévôt soutenoit, au contraire, que tous ceux qui se reconnoissoient Hommes & Sujets du Comte, fussent-ils, Citoyens mêmes, pouvoient demander leur renvoi par devant lui. *Philippe* irrité de cette entreprise interdit tout Commerce avec *Besançon*, & ordonna, par représailles, que tous les Citoyens, atrapés hors de la Ville, seroient conduits dans les Prisons de *Chatillon le Duc* & transportés ensuite à *Gray*. La prétention des Citoyens n'étoit cependant pas si extraordinaire, qu'on pourroit le suposer. Certaines Villes Municipales, situées dans la *Bourgogne Transjurane*, jouissent à peu près des mêmes Privilèges. En

En 1402. toutes les Maisons fortes furent enceintes de Murailles, pour la sûreté du Pais, troublée par les Guerres que la haine entre les Maisons de *Bourgogne & d'Orléans* avoit causé. Haine la plus funeste qui fut jamais! Haine implacable & éternelle, qui se répandit dans les *Gaules & en Italie*, & qui mit le Feu entre les Maisons de *France, d'Autriche, d'Espagne, d'Angleterre & des deux Bourgognes!* Ce n'est pas tout. Il falloit aussi revendiquer les Droits de Souveraineté, que plusieurs Seigneurs s'étoient attribués, notamment ceux que l'Archevêque de Besançon avoit usurpé; sans autre Titre primitif que la révérence & la vénération qui lui étoit due. Ce Titre est magnifique; il est toujours accompagné de la confiance. Les Prélats & les Ecclésiastiques l'acquiert avec peine, & le perdent aisément. Aucune Puissance, tant respectable soit-elle, ne peut le donner, ni le conserver. Il dépend, d'un côté, des lumières de l'Esprit, des sentimens du Cœur, d'un choix libre & d'une parfaite indépendance; & de l'autre, de la Science la plus profonde, de la Vertu la plus épurée, de la Pieté la plus solide, de l'usage le mieux réglé de l'Amour propre, & d'une conduite sans reproche. Ce sont là les véritables & uniques fondemens de cette révérence, de cette confiance & de cette vénération. Mais ces fonde-

mens

mens manquent-ils dans une partie, l'Edifice tôt ou tard est renversé. Nôtre Archevêque confondit les choses sacrées avec les profanes, il profittua son Autorité légitime, & il la perdit pour vouloir en aquerir une qui ne l'étoit pas. *Philips*, sans aucun égard pour son Caractère, ne voulut plus permettre, quoi que les Notaires fussent créés par le Prélat, que les Actes publics se fissent sous le Scel de Besançon, mais sous celui de ses Cours & Juridictions.

Enfin le tems de la mort de *Philipe* approchoit. Ce Prince étoit beau, bien fait, tempérant, modéré : Il avoit l'air grave, doux & insinuant, le Cœur grand & généreux. La Justice & son Epouse étoient les Objets particuliers de sa tendresse & de son amour. Il mourut en 1404. & la Duchesse *Marguerite* en 1406. Jamais Mariage ne fut mieux assorti. La naissance de quatre Fils & de quatre Filles furent les Fruits de leur chaste Union & d'une Concorde parfaite, qui dura pendant 36. ans.

JEAN, Comte de *Nevers*, surnommé *Sans peur*, à cause de son intrepidité, succéda à *Philipe* en 1404. Pour eteindre le Feu de sa Jeunesse & de son Tempéramment, on le maria, suivant les uns, à 12. ans, & suivant d'autres à 14. Jusques à cet âge, il n'eut, pour objet de son atention, que la Guerre  
&

& ce qui pouvoit y avoir raport. Son Esprit ne fut point cultivé par l'Étude; mais une Femme suppléa au défaut de son Education, & le rendit l'un des plus grands Princes de son tems. Il épousa *Marguerite*, Fille d'*Albert*, Duc de *Bavière*, & vécut avec elle dans la Maison paternelle jusques à l'âge de 25. ans. Le changement que l'Épouse de ce Prince produisit en lui paroît miraculeux. Mais une Femme aimable, prudente & vertueuse produit souvent de tels Miracles. Elle peut aisément briser la dureté du Cœur de l'Époux le plus revêché & le plus féroce. Une Épouse sage & raisonnable éteint ordinairement les feux qui brûlent & qui détruisent, & elle entretient ceux qui échauffent doucement & qui nourrissent. Une Femme revêtue de ces belles qualités n'est-elle pas l'un des plus riches Présens de la Nature ?

Si la trop grande ardeur des feux de *Jean sans peur* fut abatüe, sa bravoure ne le fut pas. Il se fit un discernement des Caractères distinctifs de sa Valeur, d'avec ceux de son impétuosité. L'honneur & la gloire lui firent affronter tous les périls éminens de la Guerre, surtout contre les Infidèles. Il alla chercher *Bajazet II.* Empereur des *Turcs*, jusques aux Frontières de son Empire; & donna des marques d'une bravoure surprenante

nante dans la Bataille de *Nicopolis*, donnée en 1396. Elle fut funeste aux Chrétiens. L'Elite de la Noblesse Française y périt. Nôtre Héros en vit massacrer plusieurs, & lui même eut le malheur d'être fait Prisonnier. *Jean de Vergi* fut envoyé pour négocier sa délivrance : Il l'obtint, avec celle de quinze autres Seigneurs, moyennant la Somme de *Deux cent mille Ducats*. Cette Négociation fit honneur à *Jean de Vergi* & le rendit illustre. Lui même en reconnut l'importance, & à son retour il exécuta le Vœu qu'il avoit fait, à l'ocasion de sa Commission, de bâtir un Monastère : Ce fut celui des *Augustins de Champlite*. La Maison de *Vergi* a eu de grandes Terres dans la *Morée*; prix de la valeur des Seigneurs de ce Nom. *Jean de Vergi* fut encore illustré par l'Alliance de *Marie de Vergi*, sa Fille, avec *CONRARD DE FRIBOURG*, Comte de *Neûchâtel* en Suisse. Par ce Mariage, la Seigneurie de *Champlite* passa entre les mains du Comte *Conrard*, & il en exerça tous les droits actifs & passifs. Il possédoit déjà par le Testament d'*Isabelle de Neûchâtel* sa Tante, de l'An 1394. les Terres qu'elle avoit en *Bourgogne*, comme *Vuillafans*, *Vennes*, tous les droits qu'elle avoit à *Mortan* & dans le Val de *Mortan*, pour raison de la *Garde* & autres. Les Comtes de *Fribourg* & de *Neûchâtel*, brilloient en *Bourgogne*,  
par

par les Terres considérables qu'ils y tenoient, & par leur mérite & leur Vertu. *Conrard de Fribourg*, Seigneur de *Champlite*, avec une partie de la Noblesse de *Franche-Comté*, fut à la Bataille de *Saintron*, dans laquelle les *Liégeois* furent vaincus. *Jean de Fribourg* fut Gouverneur de la *Franche-Comté* & Maréchal des Armées dans les *deux Bourgognes*.

Ces circonstances & quelques autres concernant des services & des devoirs féodaux, que les Comtes de *Neuchâtel en Suisse* ont rendu aux Comtes de *Bourgogne*, ont donné lieu à quelques Savans de croire, que le Comté de *Neuchâtel*, étoit anciennement de la mouvance du Comté de *Bourgogne*, & le Comté de *Valangin* un Arrière-Fief. La plus vaste Erudition n'est pas toujours à couvert de surprise, sur tout quand on écrit sans Titres; sur des Matières neuves, & que l'on n'a pour garant des Faits, que des Mémoires avanturés. A cette occasion on observera simplement ici, que les Comtes de *Neuchâtel* n'ont point rendu ces devoirs à cause du Comté de ce Nom, mais uniquement pour raison des Terres considérables qu'ils ont possédé, pendant quelques Siècles, en *Franche-Comté*, ou pour des Emplois auxquels ils ont été apellés par leur mérite.

Revenons à *Jean sans peur*. Entre ses principaux Faits, que les Historiens nous raportent,



ils nous aprennent, qu'il renouvella les animosités & les querelles entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne, & qu'il fit assassiner *Louis de France, Duc d'Orléans*. Action détestable, disent ils, qui ralluma les Guerres Civiles. En éfet le terme d'Assassiné pouvan-  
te. Un grand Prince, dont la bravoure est connue, ne peut, ce semble, être capable d'une pareille indignité. Il soutint la justice de son Action par la Raison & par les Armes. Mais où pouvoit-il trouver cette Raison? Dira t'on qu'il y avoit entre les deux Maisons des Inimitiés implacables; que le Duc d'Orléans favorisoit ses Ennemis; qu'il vexoit les Peuples; qu'il en vouloit à la Vie du Roi & à celle des Princes; qu'il avoit dessein d'usurper le Trône? L'expédient pour prévenir ces Maux n'étoit pas légal. Comment donc le Duc de Bourgogne, rempli d'honneur & de Vertus guerrières, a-t'il pû commettre une Action si lâche? Ce Prince s'est imaginé qu'il pouvoit punir un Atentat indigne, & se venger, en mettant à part les formalités de la Justice, soit du Droit public, comme Souverain, soit du Droit privé, comme Particulier. Le Duc d'Orléans avoit ataqué l'honneur de l'auguste & chaste Epouse du Duc de Bour-

gogne, il l'appelloit le *Bon Jean*. On ajoute même que le Duc d'Orléans, n'ayant pu obtenir par séduction, les faveurs de cette Princesse, avoit voulu employer la violence, & qu'étant justement irritée, elle en avoit demandé vengeance à son Epoux. L'indiscrétion du Duc d'Orléans exposoit également tout le Beau Sexe. Par ce honteux procédé, il publioit, souvent contre la Vérité, qu'il avoit triomphé de la Vertu de plusieurs Dames. Il avoit soin d'orner son Cabinet de leurs Portraits, & régaloit tous ceux qui y entroient de ses Aventures réelles ou controuvées. Le Duc de Bourgogne, étant entré dans ce Cabinet, y vit le Portrait de sa chaste Epouse, indignement prostitué & rangé avec ceux des Maitresses du Duc d'Orléans. Quels ne furent pas les sentimens de douleur, de fureur & de rage d'un Prince à la fleur de son âge, vif, intrépide, offensé dans ce qu'il peut y avoir de plus sensible ! La Vengeance fut résolüe. Il ne consulta son Conseil que pour l'affouvir. La Délibération dura quelques jours, & pour en colorer les motifs & les moïens, on médita de faire périr le Duc d'Orléans, dans une Emotion populaire, sous prétexte de ses extorsions. *Jean sans peur* trouvant sa vengeance trop lente, au gré de son ressentiment, le fit assassiner, à la vue de tout *Paris*, en 1407.

Mais

Mais, dira-t'on, ce Prince n'avoit-il pas d'autres ressources ? Le Duél étoit alors un moien ordinaire & légitime. Le Roi, ou ses Cours de Judicature auroient pû prendre connoissance de cette Afaire. Tout cela est vrai ; mais le Duc de *Bourgogne* ne voulut pas exposer l'honneur de son Épouse à de pareils Evénemens, ni à une discussion qui pouvoit devenir encore plus injurieuse, & où la bonne Cause auroit peut être souffert par les Vanteries & le crédit du Duc d'ORLEANS. Il estima que ces moïens n'étoient que palliatifs. Dans les cas où les Maris & les Femmes d'honneur sont si cruellement offensés, la Cause & la source du mal ne sont pas toujours également connus. On cherche & on trouve souvent des Mistères où il n'y en a point. En un mot le litige & la Controverse suposent un doute, & le doute admet nécessairement l'égalité dans la qualité des Personnes, des Actions & des Droits qui en résultent. Or c'est ce que le Duc de *Bourgogne* ne vouloit point reconnoître. En éfet que le Duc d'Orleans eut été mis en pièces dans un Combat singulier, la Victoire auroit pû être attribuée à la Valeur de son Adversaire, & l'honneur du Vaincu protégé par les Règles établies entre les Combatans : Qu'il eut encore été vaincu dans une Bataille, après une grande éfusion de sang innocent ;

qu'il eût été condamné par des Déclarations Royales , par des Arrêts de Cours Souveraines , toujours seroit il vrai , que *Jean sans peur* auroit commencé à combattre sur des présomptions & à forces égales. Cette situation lui parut honteuse. Rien ne pouvoit , dans ses idées , balancer le respect dû à la Duchesse son Epouse , & il ne convenoit point de comparer sa conduite avec celle du Duc d'*Orléans*. Il le regardoit en effet comme un grand Prince par sa Naissance ; mais il l'avoit prostituée par des Actions indignes. Au lieu d'établir sa gloire par ses bienfaits & par ses faveurs , il triomphoit de celles qu'il recevoit des Personnes du Sexe qu'il avoit corrompues : Son ostentation & sa vanité le portoient à mettre dans ce rang des Princesses respectables , dont la Chasteté & la Vertu l'avoient couvert de honte & de confusion. Le Duc de *Bourgogne* voioit en ce Prince un Agresseur , qui ne mettoit aucunes bornes à ses Injures , & qui pour les rendre éternelles avoit placé , dans son infame Cabinet , le Portrait de la Duchesse sa vertueuse Epouse. Enfin il le regardoit , comme un ennemi , qui le difamoit & toute sa Maison , en la Personne de leurs Auteurs. Toutes ces raisons l'empêcherent sans doute de mesurer son Epée avec celle du Duc d'*Orléans* , qu'il estimoit n'être que de bois pourri.

xi. Il ne vouloit pas employer des Mains pures & ne tes à laver de tâches si sale. Dans ces dispositions d'Esprit & de cœur, il mit l'honneur de son Épouse au rang des Biens, pour la conservation desquels il est permis de tuer un Voleur, qui veut nous les ravir par surprise & à la faveur de la Nuit. Il mettoit son Ennemi au rang de ceux qu'un Époux offensé peut transpercer impunément avec sa Femme, s'il les trouve en flagrant delit. Il s'imagina donc qu'il lui étoit permis de faire tuer ainsi, celui qui par ses difamations se reconnoissoit coupable d'un semblable Crime.

En matière des Hazards du Mariage, l'Opinion est presque aussi redoutable que la réalité du Mal. Le Corps du délit, soit pour ou contre l'Innocence, n'est d'aucun secours. Ce moien, qui est si décisif, dans les autres Crimes, ne peut être employé dans celui ci. Là présumt on seule est l'unique Titre primitif de l'Innocence; aussi la plus hardie & la plus noire Calomnie, sur la moindre aparence, fait des progrès infinis. La réputation est blessée fort aisément, & la moindre atteinte qu'on lui donne est mortelle. En voici la raison. L'Opinion qu'on a des Personnes excite une infinité de passions. Si les Gens de parti, qui sont si ordinaires, sur tout dans les Cours, ont intérêt d'établir ou de perdre la réputation

tion de quelqu'un, ils en viennent à bout, & on se trouve transformé en un moment. Les Jugemens de passion ne sont jamais d'accord avec les Jugemens de Vérité. Que de Princes ont essuïé les plus fâcheux revers, & perdu même leurs Couronnes, sur de pareilles opinions ou de semblables prétextes ! L'Histoire de *Bourgogne* fournit divers Exemples de cette Vérité, & nous fait voir plusieurs Princes & Princesses, qui ont fini leurs jours dans de tristes Monastères. On ne doit donc pas être surpris des extrémités & de la fureur où se porta *Jean sans peur* Le Brave, la Femme chaste sont extrêmement délicats sur l'honneur : Les seules apparences mal ménagées, les blessent également. L'émotion du Duc & de la Duchesse fut proportionnée à l'opprobre qu'on vouloit répandre sur eux pour toujours. Ce Prince estima qu'il ne pouvoit le laver que dans le Sang de celui qui les difamoit, & il s'imagina même que dans sa Vengeance, il gardoit les règles de la Justice.

Le Duc d'*Orléans* auroit pû prévenir ce triste Evénement, & se procurer des Jours plus longs & plus heureux. S'il avoit honoré de son suffrage le vrai mérite ; si son Cabinet avoit été le Temple de l'Honneur & de la Vertu, au lieu de celui du Crime ; s'il avoit placé les Portraits de la Duchesse de

*Bourgogne*

*Bourgogne* & des Femmes Vertueuses dans ce Temple, entre les Statues de ces deux Divinités ; si ces mêmes Divinités avoient régné dans son Cœur, il auroit évité une semblable Catastrophe, sa Memoire auroit été précieuse à la Postérité, & sa Gloire seroit immortelle.

*Neuchâtel*

F. MEURON.



## NOUVELLES LITÉRAIRES

G E N E V E .

**I**L vient de paroître, de l'Imprimerie de Mrs. Barillot & Fils : *Job : Jallabert*, V. D. M. *Philos. Exper. & Math. Professoris*, *illust. Scient. Acad. BONON. Soc: De Philosophiæ experimentalis utilitate, illiusque & Matheseos Concordia. Oratio inauguralis. Habita GENEVÆ V. ante Cal. 7<sup>bres.</sup> 1739.* L'Auteur a dédié cette Harangue à Mr. d'ORTOUS DE MAIRAN, Membre & aujourd'hui Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Membre des Sociétés des Sciences de Londres, de Petersbourg & de

M 4

Bologne

*Bologne.* L'Orateur montre, d'une manière également brève & élégante, l'utilité de la Philosophie expérimentale, jointe à la connoissance & à l'usage des Mathématiques. Il prouve ce qu'il avance par des exemples tirés des Philosophes les plus fameux, depuis *Galilée* jusques à nous. Ce nouveau Professeur fait paroître beaucoup de goût & de discernement sur ces Matières. Il a profité avantageusement des lumières & des instructions de feu Mr. *Jallabert* son Père, qui avoit rempli avec applaudissement la Chaire de Professeur en Philosophie, dans nôtre Académie; & il a acquis de très belles connoissances dans ses Voïages, par la fréquentation des Savans les plus illustres; Ce qui fait espérer qu'il répondra à l'idée que les Connoisseurs ont concüe de sa capacité, & au but que nôtre Magistrat s'est proposé, en érigeant en sa faveur cette nouvelle Chaire de Professeur en Philosophie expérimentale. C'est sans doute aussi à son discernement & à son goût pour les Sciences, qu'il doit le choix que l'on a fait depuis peu de lui, pour le mettre au nombre des Bibliothécaires de cette Ville.

## B E R N E.

**I**L a paru tout récemment, de l'Imprimerie de LL. EE. le second Tome d'un Ouvrage



vrage Latin, que nous avons annoncé ci devant. qui contient des Observations Philologiques & Critiques sur les Livres du Nouveau Testament; par Mr. ALTMAN, Ministre du St. Ev. & Professeur en Langue Grè- que & en Morale, dans cette Academie. Les Observations que ce Volume renferme sont, depuis le commencement du Chap. XII. de l'Evangile selon St. Matthieu, jusques au v. 44<sup>me</sup>. du Chap. XXI. du même Evangile. Il contient environ 500. pages in 12. belle impression, sur beau Papier. L'Auteur, dans ce Volume, a traité sa Matière avec beaucoup plus d'exactitude qu'il ne l'avoit fait dans le précédent, & s'est attaché autant qu'il a pû, à ce qui est essentiel, & instructif. Le but qu'il s'est proposé dans cet Ouvrage est de rendre clair & aisè le Texte de l'Écriture, & d'en faciliter l'intelligence aux Etudians.

Il est sorti aussi de la même Imprimerie trois Dissertations, en forme de Thèses, sur les principes de la Morale, tirés de la Philosophie & de la Révélation. Mr. *Altman*, qui en est aussi l'Auteur, se propose de donner dans la suite un Ouvrage complet sur cette importante Matière, à l'usage des Etudians de nôtre Académie.

**M**Rs. *Bousquet & Comp.* ont publié depuis peu un petit Ouvrage in 4<sup>o</sup>. de 105. pages, sous ce Titre : *Eclaircissements & Reflexions sur les Prophéties & Averzissements de N. S. Jésus Christ, contenus dans les Chap. XXIV. de St. Matthieu ; XIII. de St. Marc & XXI. de St. Luc ;* par Mr. BARTHELEMI BARNAUD, Pasteur à la *Tour*, près de *Vevai*. L'Auteur fait paroître dans cet Ouvrage beaucoup de Piété & de Zéle. Il y montre avec évidence l'accomplissement des Prédications de N. S. sur la ruine de la Ville de *Jerusalem* & la dispersion de la Nation Juive, en comparant ces Prédications avec ce que *Josephe*, & les Historiens Romains ont dit de cet Evénement mémorable. Il fait voir par des Réflexions également solides & convaincantes, qu'on trouve dans l'accomplissement de ces Prophéties, un Caractère des plus marqués de la Vérité & de la Divinité de la Religion Chrétienne. Il tire de là la certitude du Jugement dernier, fondée sur les Paroles du Sauveur lui même ; & il propose à ce sujet, avec beaucoup de force & d'onction, des usages très édifiants à ses Lecteurs. Mr *Barnaud* a ajouté, en forme d'un petit Essai, quelques Eclaircissements & Réflexions sur les v. 28. 29. & 30. du

du Ch. XI. de *St. Matthieu*, pour pressentir le profit du Public, sur un plus grand Ouvrage de ce genre, qu'il pourroit donner au Public. Son stile, connu d'ailleurs par quelques autres Ouvrages, est clair, précis, & se fait lire avec plaisir.

Les mêmes Libraires ont sous Presse une très belle Edition Latine de *l'Optique de Newton*; aussi bien qu'une Réfutation, du Livre intitulé *la Religion essentielle à l'Homme*, par Mr. DE ROCHES Pasteur à Genève. Ils impriment aussi une nouvelle Edition de la Logique de Mr. DE CROUZAZ, revue & augmentée par l'Auteur.

Les mêmes Libraires vont imprimer par souscription une seconde Edition de *l'Histoire ancienne de Mr. Rollin*, complete en XIII. Volumes in 12. Ils delivreront dès à présent les deux premiers Tomes, en payant L. 4. A la fin de Juillet quatre Tomes, en payant L. 6. Et à la fin de Septembre les six derniers, moiennant L. 4. Ce qui fait ensemble L. 14. pour cet excellent Ouvrage, dont les premières Editions sont totalement épuisées. On pourra souscrire chez les principaux Libraires de Suisse, & spécialement à Neuchâtel chez Mr. Boive; mais les Souscriptions ne seront reçues, que jusques à la fin d'Avril prochain, passé lequel tems on ne le donnera pas à moins de L. 17. 10.

## B A L E.

**L**es deux premiers Volumes du *Trésor de la Langue Latine de Robert Etienne* viennent de sortir des Presses de Mrs. les Frères *Thürneisen*. Cet Ouvrage sera en 4. Volumes, grand folio, beau Papier, imprimé proprement & très correctement.

Les mêmes Libraires ont aussi achevé *Titus Live* avec les Notes de *Variorum*, en 3. Vol. in 8vo. qui est pareillement très bien exécuté.

Mr. J. Louis *Brandmüller* délivre actuellement les trois premiers Volumes de l'*Histoire d'Angleterre de Rapin Toiras*, folio. Le 4. eme. & dernier Tome paroitra au Mois de Mai prochain. Le prix de la Souscription pour cet Ouvrage complet étoit 15 Florins d'Empire. On trouvera tous ces Livres à *Neuchâtel* chez Mr. *Boive*.

## N E U C H Â T E L.

**O**n a reçu ici depuis peu les nouvelles Relations de Mr. *Callenberg*, Professeur en Philosophie & en Théologie à *Halle*, concernant la Conversion des *Juifs*; aussi bien que les dernières Relations des Missions de *Tranquebar*. Nous aurons occasion de parler plus amplement de ces Relations, & de présenter

à nos Lecteurs des Particularités curieuses & édifiantes, telles que celles qu'on leur a déjà données sur ces Matières, lesquelles ne leur ont pas déplû. On travaille même actuellement ici à traduire en François l'Abbrégé de toutes les Relations de la Mission de *Tranquebar*, depuis 1705. jusques à présent: Cet Ouvrage a paru depuis peu en Langue Allemande, & le Public en est redevable à Mr. *Jean Lucas Niekamp*, Jurisconsulte. Mr. le Professeur *Bourguet*, joindra à cette Traduction une Histoire générale des Travaux des Protestans, pour la Propagation de l'Evangile, depuis la Réformation jusques à nous.

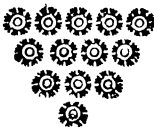
Il paroît aussi chez quelques Curieux de cette Ville un Livre en deux Volumes in 12. intitulé: *Lettres Fanatiques*. Ces Lettres, écrites avec beaucoup d'agrément, sont d'un goût singulier, comme le Titre même semble l'annoncer. On y trouve en général plusieurs Vérités importantes, présentées avec un tour original & nouveau, & mêlées avec quelques sentimens particuliers. On attribue cet Ouvrage à l'Auteur des *Lettres sur les Anglois & sur les François*, qui ont été si favorablement reçues par tout.

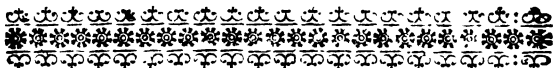
Un de nos Savans a reçu aussi, il n'y a pas long-tems, un Ouvrage imprimé à Venise, avec ce Titre: *Jani Planci Ariminensis de Conchis*

*Conchis minus notis Liber, cui accessit Specimen Ætus reciproci Maris superi ad Littus Portumque Arimini &c.* 1739. 4<sup>to</sup>. de 88. Page<sup>s</sup>, avec de très belles Figures gravées en cinq Planches. L'Auteur expose d'une manière succinte & très élégante les découvertes qu'il a faites sur plusieurs Coquillages, que l'on trouve en quantité dans les Sables que la *Mer Adriatique* amasse en quelques endroits de ses bords, principalement autour du Port de *Rimini*. Ces Coquillages, entre lesquels il y a plusieurs espèces de Cornes d'Ammon, sont tels qu'on ne peut les bien connoître qu'au moyen d'une Loupe : C'est ce qui avoit empêché les Curieux de les connoître. Mr. *Bianchi*, Auteur de cet Ouvrage, fait paroître beaucoup de pénétration & de connoissances de l'Histoire naturelle sur cet Article. Mais on voit briller sa capacité dans la Physique, & les Mathématiques, & son exactitude à observer les Phénomènes de la Nature, dans les Observations qu'il a faites, pendant cinq ans de suite, sur le Flux & Reflux & les autres mouvemens de la *Mer Adriatique*. Il a réduit toutes ses Observations sur ce dernier Article, en XII. Propositions, qu'il a éclaircies par plusieurs Scholies, en forme de Commentaire. Il y fait mention aussi des Remarques Météorologiques faites en même tems. Cette seconde Partie de son Ouvrage est extrêmement

nement curieuse & intéressante, principalement pour tous les Savans qui sont à portée de faire des Observations sur l'Océan & la Méditerranée : Aussi invite-t-il tous les Savans de l'Europe à réitérer leurs Observations, & à en faire de nouvelles, sur ce sujet, parce qu'il croit que toutes les découvertes que l'on a fait jusques ici ne sont rien en comparaison de celles que l'on pourroit faire.

Mr. JEAN LOUIS DE CHOUPAAT, Pasteur de cette Ville & Chapelain de la Reine de Prusse, mourut le 15. de ce Mois au matin, dans la 71. Année de son âge. Sa Pieté, ses Lumières & ses excellentes qualités l'ont fait regretter généralement. Il laisse divers Ouvrages manuscrits, qui méritent la curiosité du Public. Il n'a rien fait imprimer de son vivant, qu'un Sermon sur le Jubilé de la Réformation de Neuchâtel, qu'on l'engagea de mettre au jour; & qui contient un Abrégé historique de ce mémorable Evénement, avec des Réflexions très solides & très édifiantes.





## DESORDRES DE L'AMOUR

## HISTOIRE RÉCENTE.

**L**ES Exemples de Vertu ou de Foiblesse peuvent contribuer également à notre instruction, lors que nous les envisageons d'une manière convenable. Les petites Histoires que nous donnons de tems en tems, sont des sources de Réflexions utiles, pour la Jeunesse de l'un & de l'autre Sexe : Au moins c'est le but que nous nous proposons. Celle que nous allons rapporter, arrivée depuis peu à *Londres*, apprendra aux Belles à se défier des Pièges de l'Amour & des Promesses, souvent trompeuses, de leurs Amans.

Le jeune Lord A..... a toujours eu une Passion violente pour le Beau Sexe. A l'âge de dix huit ans, il s'enfuit dans les Pais Étrangers, avec une Actrice de Comédie. Ce qui causa un vif chagrin à Milord A..... son Père. Depuis lors, il a eu diverses Galantries, dans le détail desquelles on n'entrera point; mais on se contentera de donner ici une de ses dernières Aventures.

Ce Seigneur possède, à trois mille de *Londres*, une très belle Maison, autour de laquelle



quelle est la principale partie de son Bien. Entre plusieurs Fermiers, il en a un fort honnête Homme & très industrieux. Il s'est procuré un Bien raisonnable, par son travail & par une sage économie. Aïant perdu sa Femme, il étoit demeuré avec une Fille unique, dans laquelle il mettoit toute sa consolation. Cette Fille, qui se nomme *Louise*, passoit pour une des plus jolies & des plus aimables du Canton, & ne se faisoit pas moins estimer par sa Sagesse, que par sa Beauté. Avec tant de mérite, elle ne pouvoit manquer d'Admirateurs. Plusieurs de ses Voisins lui avoient déjà fait des offres fort avantageuses; mais elle avoit refusé de les écouter sans le consentement de son Père; & comme elle avoit à peine dix sept ans, il la croïoit trop jeune encore, pour s'engager dans l'état du Mariage.

Elle vivoit ainsi tranquille, & dans une innocence égale à sa beauté, lorsque Milord A. . . . . vint passer quelques Semaines dans sa Terre, où il n'avoit pas mis le pied, depuis cinq ou six ans. Il y entendit bientôt parler des charmes de *Louise*; & s'étant fait raconter tout ce que l'on a dit de son Caractère, il prit la résolution de la voir, & s'il la trouvoit telle qu'on la lui dépeignoit, d'en faire la Victime de ses plaisirs. Il choisit un jour où il savoit que le Père n'étoit point à la Maison, & feignant que le hazard l'y faisoit entrer pour rendre à son Fermier

une Visite familière, il affecta de marquer quelque regret de n'y trouver que sa Fille, La belle *Louise* apprenant qu'il étoit, le reçût avec une confusion innocente, mais avec plus de graces & de politesse, qu'il n'en avoit attendu d'une jeune Personne de cette condition. Il fut satisfait de ses manières & charmé de sa beauté. Après l'avoir entretenue, d'un air libre & enjoué, il la salua civilement, & la quita sans affectation.

Depuis cette première vüe, *Milord* rechercha toutes les occasions de la voir fréquemment & de s'insinuer dans son Esprit. Il lui fit connoître son Amour avec beaucoup de ménagement, & ne lui en parla qu'en secret. Lors qu'il vit qu'il avoit fait quelques progrès sur son Cœur, il lui fit une Peinture brillante des agrémens de *Londres*, & il lui proposa enfin d'y aller vivre avec lui. *Louise* également flatée de sa Conquête & de la Perspective de tant de plaisirs, balançoit sur le Parti qu'elle devoit prendre; mais les sentimens de l'honneur, joints au respect & à la tendresse qu'elle avoit pour son Père, lui firent surmonter son penchant.

Avec quelques précautions que *Milord* conduisit ses desseins, ils ne purent échapper tout à fait à l'attention du Fermier. Il en marqua de la défiance à sa Fille, & l'exhorta avec toute la force de l'affection paternelle, à rompre une intelligence, qui pourroit tôt

ou tard lui être funeste. *Louise*, en lui confessant une partie de la Vérité, lui promit de déferer à ses exhortations. Mais à la longue, les assiduités de *Milord*, son adresse, les agrémens de ses Discours & de sa Personne, triomphèrent d'un Cœur simple & innocent. Elle ne pût se défendre de le voir, de l'écouter avec plaisir, & croyant qu'il étoit impossible que son Cœur ne fût pas d'accord avec sa Langue, elle lui laissa gagner tant d'ascendant sur toutes ses volontés, qu'il la fit consentir à prendre la fuite avec lui. Le jour, l'heure & le lieu où l'on devoit se joindre pour partir, furent choisis, avec des précautions qu'on croioit infailibles; mais quelques soupçons, qui survinrent au Fermier, lui firent troubler le Rendez vous, par d'autres mesures. *MILORD*, ayant attendu sa Belle inutilement, retourna chez lui, sans avoir pû pénétrer d'où venoient des obstacles qu'il n'avoit pas prévus. Il fut encore plus surpris, lors qu'il reçut la Visite du Père de *Louise*. Le Fermier lui reprocha hardiment le dessein où il étoit de l'acabler de honte & de douleur, par la ruine & le déshonneur d'une chère Fille, qui faisoit les Délices de sa Vie. Des plaintes si amères & si justes confondirent le Coupable. Il se trahit par sa rougeur & par son embarras. Sa ressource fut de traicer l'accusation de chimère. Il soutint que rien n'étoit si éloigné de

sa pensée, & que s'il avoit pris plaisir à badiner innocemment avec *Louise*, il ne s'étoit rien passé entre elle & lui, qui dût lui faire peine. Le Père affligé, souhaita qu'il ne fut pas allé éfectivement plus loin, & le conjurant, les larmes aux yeux d'être assés généreux, pour ne pas outrager un pauvre Vieillard, dans la seule chose qui fut sensible à son Cœur, il se retira sans être tout à fait rassuré.

Quoi qu'une Visite si touchante eut d'abord fait quelque impression sur le Cœur de *Milord*, sa Passion étoit trop violente pour laisser prendre le dessus aux impressions de l'Humanité & de la Vertu. Son goût pour le plaisir & son Amour pour *Louise*, étoufèrent en lui tout sentiment d'honneur. Dès le soir même, il trouva le moyen d'engager cette Belle à un Rendez vous dans sa propre Maison. Il lui représenta que leur Amour commençant à éclater, il valoit bien mieux se livrer à sa tendresse, & ouvrir l'oreille à ses intérêts, que d'être en but aux mauvais discours de l'envie, sans en tirer aucun avantage; qu'à l'égard de son Père, il seroit aisé de le satisfaire, en lui donnant sa Ferme à vie, & qu'il auroit d'ailleurs assés de joie, en aprenant que sa Fille seroit aimée constamment, & traitée toute sa Vie comme une Reine. *Louise* méditant sur la force de toutes ces raisons, son silence fut pris pour un secret consentement. On ne perdit point un moment si favorable. On l'embrassa, on lui pro-

mit, une tendresse & une constance éternelle. Le plaisir que sa crédulité lui fit trouver à de si charmantes promesses, l'empêcha de s'apercevoir que la Nuit s'avançoit. Il étoit bien tard pour retourner chez elle. On la pressa de passer la Nuit au Château. Elle y consentit. Il est aisé de juger que sa perte ne fut pas remise au lendemain.

Le triste Fermier, après avoir passé toute la soirée dans une mortelle inquietude, ne reconnut que trop tôt qu'il avoit perdu sa Fille. Il apprend le lendemain qu'on l'avoit vüe au Château. Il ne perd pas un moment pour s'y rendre, & il insiste absolument à voir *Milord*. Son Cœur, abimé de chagrin, se soulagea d'abord par un torrent de Pleurs. Passant ensuite aux invectives les plus amères, il lui reprocha l'outrage qu'il lui avoit fait, contre sa Parole d'honneur la plus forte & la plus expresse.

*Milord* se figura qu'il pouvoit terminer en un moment cette Bagatelle: Il protesta à son Fermier, qu'il ne lui demanderoit pas un Sou de sa Ferme, pendant tout le reste de sa Vie; & il ajouta qu'une faveur de cette nature devoit le consoler du petit désagrément qu'il lui avoit causé. Mais le vertueux Vieillard rejetta cette offre avec indignation: *Non, Milord, dit il à son Maître, je ne suis point capable de vendre l'honneur de ma Fille, ni de recevoir le prix de sa honte & de son infamie. Vous m'avez fait une mortelle injure. Ma Vengeance sera du moins le mépris, & je vous déclare que je dédaigne*

autant vos faveurs, que je redoute peu votre pouvoir. A l'égard de la malheureuse Fille que vous avez trompée, je ne la verrai plus. Elle se repentira trop tard d'avoir manqué à l'obéissance qu'elle me doit. Et pour vous, Milord, je prie le Ciel de vous traiter, comme sa Justice & sa Sagesse lui feront juger qu'il le doit, ceux qui sacrifient l'honneur & le repos des Familles à leur libertinage, & qui se font un Jeu de conduire par le Chemin de l'amertume & des larmes un innocent Vieillard au Tombeau. Après ce Discours, l'infortuné Vieillard lui tourna le dos, en redoublant ses pleurs.

Milord ne le vit pas plutôt parti, qu'il tâcha de s'étourdir & de se remettre de cette fâcheuse Scène. Il donna ordre qu'on lui tint prêt un Carosse à six Chevaux, dans lequel il se rendit sur le champ à Londres avec sa Maitresse. Pendant six semaines, il n'y eut point de plaisirs qu'il ne lui fît goûter; mais sa Passion s'éteignit insensiblement, & la malheureuse Louise a eu enfin le sort de toutes les autres Filles qu'il a trompées successivement. Sa Félicité a été courte. Son malheureux destin est actuellement d'être abandonnée au torrent des Vices de Londres, & la fatale Prédiction d'un Père offensé ne s'est que trop vérifiée à son égard. C'est ainsi que la Volupté & la Débauche entraînent dans les plus affreux malheurs, & sont suivies des plus cruels remors. Heureux ceux qui sont assez sages pour faire choix, d'une Vie pure & innocente!



## EPIGRAMME

**V**OUS vous plaignés amèrement,  
 Que Paul, au mépris du Serment,  
 Agit contre toute droiture :  
 Vous prétendés en Jugement,  
 Le faire déclarer Parjure ;  
 La chose n'aboutit à rien,  
 Paul auroit honte, je vous jure,  
 Qu'on le crût un Homme de bien.

*Neuchâtel* Mr. C. A. P.

## A U T R E

**D**AMIS, quand vos Discours nous excitent à rire,  
 Vous témoignés vôtre contentement,  
 Par quelque surcroit d'eujoument ;  
 Persuadé qu'on vous admire,  
 Aussi-tôt vous riés & vous faites chorus :  
 Vous en pouvés rire à vôtre aise,  
 Mais nous rions, ne vous déplaise,  
 D'entendre vos fades rébus.

*Par le même.*

## A U T R E

**U**N villageois, sensible au point d'honneur,  
 Voulut un jour faire un Procès d'injure,  
 A son Voisin qui l'apelloit Volcur ;  
 Pour se purger d'une telle imposture,  
 Il eut recours à certain Procureur,  
 Et le pria d'en dresser Procédure :  
 Bon ! dit Grifaud, Voilà bien du fracas !  
 S'il me faloit susciter des débats,  
 Toutes les fois qu'on me le dit en face,  
 J'aurois toujours cent Procès sur les bras.  
 Oh ! dit le Rustre ; On fait que vôtre Race,  
 Est du Métier ; mais moi je n'en suis pas.

*Par le même*

**C**ORPS est le mot de l'Enigme du Mois de Janvier.

**T A B L E.**

<b>R</b> eflexions sur le Düel.	9
Penfées sur l'Aprobation, la Louange, la Flatèrie, l'Adulation & la Gloire.	13
Reflexions sur le Livre intitulé, La Religion essentielle à l'Homme.	150
Histoire du Comté de Bourgogne, avec quelques Observations.	167
Discours inaugural de Mr. Jallabert, Prof. à Geneve	183
Observations Philologiques sur le N. Testament par Mr. Altman Prof. à Berne.	185
Dissertation sur les principes de la Morale par le même.	185
Eclaircissèmens & Reflexions sur les Prophètes du Sauveur, par Mr. Barnaud.	186
Optique de Nevvton.	187
Réfutation de la Religion essentielle à l'Homme, par Mr. De Roches.	187
Nouv. Edition de la Logique de Mr. De Croufaz,	187
Autre Edition de l'Histoire Ancienne de Mr. Rollin,	187
Trésor de la Langue Latine de Robert Etienne.	188
Tite Live avec les Notes.	188
Histoire d'Angleterre de Rapin Thoiras.	188
Nouvelles Relations de la Conversion des Juifs.	188
Relations de la Mission de Tranquebar.	188
Histoire des Missions Protestantes.	189
Lettres Fanatiques.	189
Observations sur le Flux & Reflux de la Mer Adriatique & sur divers Coquillages.	190
Mort de Mr. Choupart Pasteur à Neuchâtel & ses Ouvrages.	191
Désordres de l'Amour, Avanture récente.	192
Epigrammes.	199

*ERRATA de Janvier.*

P. 79. L. 23 Rasbute sa Femme, liés, qui étoit de la Nation Rasbute.







**CORPS** est le mot de l'Enigme du Mois  
de Janvier.

---

**T A B L E.**

<b>R</b> eflexions sur le Duel.	99
Penées sur l'Aprobation, la Louange, la Flaterie, l'Adulation & la Gloire.	133
Reflexions sur le Livre intitulé, La Religion essentielle à l'Homme.	150
Histoire du Comté de Bourgogne, avec quelques Obser- vations.	167
Discours inaugural de Mr. Jallabert, Prof. à Geneve	183
Observations Philologiques sur le N. Testament par Mr. Altman Prof. à Berne.	185
Dissertation sur les principes de la Morale par le même.	185
Eclaircissens & Reflexions sur les Prophéties du Sau- veur, par Mr. Barnaud.	186
Optique de Nevvton.	187
Réfutation de la Religion essentielle à l'Homme, par Mr. De Roches.	187
Nouv. Edition de la Logique de Mr. De Croufaz,	187
Autre Edition de l'Histoire Ancienne de Mr. Rollin,	187
Trésor de la Langue Latine de Robert Etienne.	188
Tite Live avec les Notes.	188
Histoire d'Angleterre de Rapin Thoiras.	188
Nouvelles Relations de la Conversion des Juifs.	188
Relations de la Mission de Tranquebar.	188
Histoire des Missions Protestantes.	189
Lettres Fanatiques.	189
Observations sur le Flux & Reflux de la Mer Adriatique & sur divers Coquillages.	190
Mort de Mr. Choupart Pasteur à Neuchâtel & ses Ou- vrages.	191
Désordres de l'Amour, Avanture récente.	192
Epigrammes.	199

---

*ERRATA de Janvier.*

P. 79. L. 23 Rasbute sa Femme, lités, qui étoit de la  
Nation Rasbute.